

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 382**8 avril 2004****SOMMAIRE**

Agefipar S.A. Holding, Luxembourg	18332	International Railway Services S.A., Luxembourg	18317
APN Holding S.A., Luxembourg	18323	JF Home Decor, S.à r.l., Fentange	18334
(L')Armoire à Linge S.A., Bertrange	18323	John Deere Bank S.A., Luxembourg	18322
ASW, GmbH, Betzdorf	18332	(Les) Joyaux de la Table S.A.	18328
ATRM S.A.	18331	K-Invest S.A., Luxembourg	18317
Azelis S.A., Luxembourg	18290	Katoen Natie Benelux S.A., Luxembourg	18325
British and Continental Union Limited S.A., Luxembourg	18321	Katoen Natie International S.A., Luxembourg ..	18327
Brixia Holding B.V., S.à r.l., Luxembourg	18319	KMH-Techno S.A., Luxembourg	18334
C.H.F. S.A., Luxembourg	18320	KN Holding S.A., Luxembourg	18320
C.M.P., Creative Marketing et Promotion, S.à r.l., Bereldange	18332	KN Holding S.A., Luxembourg	18320
Calcul S.A., Luxembourg	18332	La Luxembourgeoise S.A. d'Assurances	18318
Cotton Way International, S.à r.l.	18326	Lacuna Investment International S.A., Wormeldange	18334
Day Sports Management and Events S.A.H., Luxembourg	18326	Magistral International S.A., Luxembourg	18325
Dec Capital, S.à r.l., Luxembourg	18318	Matéris Holding Luxembourg S.A., Luxembourg .	18317
Dec Second Capital, S.à r.l., Luxembourg	18318	Monfino S.A., Luxembourg	18324
Design Metal S.A., Luxembourg	18333	Only Keys, S.à r.l., Luxembourg	18328
E.T.I. S.A., Européenne des Techniques Informatiques, Luxembourg	18326	Orkenise Art S.A., Luxembourg	18327
Ecobel S.A.H., Luxembourg	18326	Poa, S.à r.l., Luxembourg	18328
EPI Trinity (Finland), S.à r.l., Luxembourg	18321	Ravarani & Cie, S.à r.l., Luxembourg	18332
European Joined Management Corporation S.A., Luxembourg	18331	Romain Hoffmann Architectes et Urbanistes, S.à r.l., Luxembourg	18333
Fiduciaire Joseph Treis, S.à r.l., Luxembourg	18333	Salomé, A.s.b.l., Hesperange	18315
Florale Werkstatt Eden, S.à r.l., Luxembourg	18328	SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A., Ehlerange	18322
Franulli, S.à r.l., Luxembourg	18324	SEPINVEST S.A., Société Européenne de Participations et Investissements, Luxembourg	18321
Franulli, S.à r.l., Luxembourg	18324	Société de Gestion de Cafés-Restaurants S.A., Luxembourg	18331
Franulli, S.à r.l., Luxembourg	18324	Titan Assets S.A., Luxembourg	18323
Franulli, S.à r.l., Luxembourg	18325	Titan Assets S.A., Luxembourg	18323
G.A.F.C., Générale Alimentaire Financière et Commerciale S.A., Luxembourg	18327	TMS S.A., Grevenmacher	18317
Goldstone, S.à r.l., Luxembourg	18333	Tone S.A., Luxembourg	18325
Groupe PRC S.A., Luxembourg	18333	Transworld International Luxembourg S.A., Luxembourg	18335
Guidant Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18322	Transworld International Luxembourg S.A., Luxembourg	18336
Hightly S.A.	18334	Venital S.A., Luxembourg	18319
Hobart Immobilière S.A., Luxembourg	18321	Venital S.A., Luxembourg	18319
Hobart Immobilière S.A., Luxembourg	18321	Venital S.A., Luxembourg	18319
Hoko Pacific, S.à r.l., Luxembourg	18323	Venital S.A., Luxembourg	18319
HVB, GmbH, Luxembourg	18334	Venital S.A., Luxembourg	18319
INFICO International Finance and Investment Company S.A., Luxembourg	18326	Wok, S.à r.l., Luxembourg	18322

AZELIS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.839.

In the year two thousand and four, on the eighteenth of February.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of AZELIS S.A., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated under the denomination of FRANICHEM, S.à r.l., (hereafter the «Company») pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary dated July 10, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3 of January 2, 2002.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 8, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 14 of January 6, 2004.

The meeting begins at six p.m., Mr Cédric Pedoni, lawyer, with professional address at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the nineteen thousand seven hundred and sixty-two (19,762) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, representing the entire capital of four hundred and ninety-four thousand and fifty Euros (EUR 494,050.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Increase of the corporate capital by EUR 14,300.- so as to raise it from its present amount of EUR 494,050.- to EUR 508,350.- by the issue of 572 new shares with a par value of EUR 25.- each, all fully paid in;

- Subscription of the new shares and payment in cash

2) Complete restatement of the Articles of Incorporation;

3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by fourteen thousand three hundred Euros (EUR 14,300) to raise it from four hundred and ninety-four thousand and fifty Euros (EUR 494,050.-) to five hundred and eight thousand three hundred and fifty Euros (EUR 508,350.-) by the creation and issue of five hundred and seventy-two (572) new shares having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) Euros each.

The new shares have been subscribed and fully paid up in cash, as follows:

- seventeen (17) shares by Mr Peter Fields, director of companies, born on July 27, 1960 in Kampala/Ouganda, residing in Yew Tree House, High Street, Norley, Warrington, Cheshire, WA6 8FC, United Kingdom,

here represented by Cédric Pedoni, jurist, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,

- seven (7) shares by Mr David Mc Cabe, director of companies, born on December 10, 1953 in Cheshire/England, residing at Four Oaks, 54 Howey Lane, Frodsham, Cheshire, WA6 6DL, United Kingdom,

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,

- seven (7) shares by Mrs. Joan Traynor, company director, born on October 1, 1959 in Cheshire/England, residing at 14 Lyme Grove, Altrincham, Cheshire, WA14 2AD, United Kingdom,

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,

- one (1) share by Mr Alan Reeve, company director, born on May 26, 1951 in Sutton-in-Ashfield, Nottingham/England, residing at 4 Flint Meadow, Neston, Cheshire, CH64 9XX, United Kingdom,

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,

- twelve (12) shares by Mr Hans Udo Wenzel, company director, born on July 11, 1951, in Cologne/Germany, residing at Via Paolo Marchiondi, 7, 20122 Milan, Italy

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milan, on February 9, 2004,

- twelve (12) shares by BEAFIN S.r.l., C.I. number 00847960150, a company with registered office at Via Principe Amedeo, 23, Milan, Italy,

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milan, on February 10, 2004,

- three hundred and two (302) shares by Mr Hartmut Seidel, company director, born on February 22, 1946 in Freiburg/Germany, residing at 27 Josef-Brocker-Dyk, D-47803 Krefeld, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Krefeld, on February 12, 2004,
- thirty-eight (38) shares by Mr Wolfgang Schaperdot, company director, born on December 9, 1951 in Dinslaken/Germany, residing at 16 Hooge Weg, 4761 Issum, Germany, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Issum, on February 12, 2004,
- thirty-eight (38) shares by Mr Gerhard Meinel, company director, born on March 31, 1962 in Sieglar/Germany, residing at Florianstrasse 1a, 53844 Troisdorf, Germany, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Troisdorf, on February 13, 2004,
- twenty (20) shares by Mr Rémi, Maurice, René Magnière, company director, born on October 13, 1949 in Valenciennes/France, residing at 5, rue des Jardins, 92380 Garches, France, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on February 10, 2004,
- fifty (50) shares by Mr Massimo Pensotti, company director, born on September 15, 1948 in Busto Arsizio - Varese/Italy, residing at 29 Pia Pasubio, Varese, Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan, on February 10, 2004,
- twenty-five (25) shares by Mr Michel Patrick Dubois, company director, born on June 12, 1951 in Arles/France, residing at 71, avenue Kellermann, 95230 Soissy s/Montmorrency, France, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on February 10, 2004,
- four (4) shares by Mr Alessandro Clerici, company director, born on June 5, 1950 in Rovello Porro - Como/Italy, residing at 16 Via G. Mazzini, Rovello Porro, Como, Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Rovello Porro, on February 10, 2004,
- ten (10) shares by Mr Francesco Bonizzoni, company director, born on August 8, 1950 in Milan/Italy, residing at 133 Via F. Reina, Saronno (VA), Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Trettano Sol Naviglio, on February 10, 2004,
- one (1) share by Mr Pasqualino Pignataro, company director, born on June 24, 1955 in Milan/Italy, residing at Via Don Strurzo 18, Bollate, Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mr Stefan Babiak, company director, born on December 19, 1952 in Trubin/Slovak Republic, residing at 874 Za Parkem, 252 29 Dobrichovice, Czech Republic, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Prague, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mr Marek Emil Patryas, company director, born on December 22, 1956 in Wrzesnia /Poland, residing at 21/154 Czaplą, 61-623 Poznan, Poland, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Poznan, on February 10, 2004,
- one (1) share by Mr Marek Sieminski, company director, born on April 14, 1949 in Sosnowiec/Poland, residing at Hallera 66/94, 42-504 Bedzin, Poland, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Polska, on February 10, 2004,
- one (1) share by Mr Bogdan Dumitrescu, company director, born on October 19, 1971 in Bucharest/Romania, residing at Str Stefan Stoica nr 29, bloc 19, apart 87, Sector 1, Bucharest, Romania, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Bucharest, on February 10, 2004,
- one (1) share by Mr Gabriela Glombova, company director, born on July 23, 1959 in Bratislava/Slovak Republic, residing at Pecnianska 7, 852 01 Bratislava, Slovak Republic, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Bratislava, on February 10, 2004,
- one (1) share by Mr Paddy Fagan, company director, born on February 28, 1959 in Chalfont St. Peter, Berks/United Kingdom, residing at Field View, 156 Main road, Goostrey, Cheshire, CW8 8JP, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mr Dermott Hughes, company director, born on March 21, 1969 in Hull, Humberside, United Kingdom, residing at 31 Brookland Road, Congleton, Cheshire, CW 12 4 LU, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 10, 2004,

- one (1) share by Mr David Yould, company director, born on November 8, 1961 in Northwich, Cheshire, United Kingdom, residing at 13 Cedar Drive, Barnton, Northwich, Cheshire, CW 8 4NA, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Miss Jane Spruce, company director, born on August 16, 1970 in Northwich, Cheshire, United Kingdom, residing at 20 Eaton Lane, Davenham, Northwich, Cheshire, CW9 8 JL, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 10, 2004,
- one (1) share by Mr Ruth Carter, company director, born on September 14, 1970 in Stockport, Cheshire, United Kingdom, residing at 14 Warwick Close, Heaton Moor, Stockport, Cheshire, SK4 4 NH, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mrs. Maria Przeworski, company director, born on October 7, 1953 in Lisbon, Portugal, residing at 11 Green Bank, Eaton Road, Chester, Cheshire, CH4 7EH, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mrs. Susan Dewison, company director, born on April 25, 1955 in Widnes, Cheshire, United Kingdom, residing at 27 Chesnut Grove, Barnton, Northwich, Cheshire, Cheshire, WA6 7 NG, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 10, 2004,
- one (1) share by Mr Philip Turner, company director, born on July 15, 1961 in Prescot, Merseyside, United Kingdom, residing at 69 Wensleydale Close, Whittle Hall, Warrington, Cheshire, WA5 3 HZ, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mrs. Pam Reay, company director, born on February 2, 1967 in Northwich, Cheshire, United Kingdom, residing at 19 Sycamore Crescent, Barnton, Northwich, Cheshire, CW8 4NF, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mrs. Tracy Herod, company director, born on February 18, 1965 in Warrington, Cheshire, United Kingdom, residing at 44 Waterside Drive, The Moorings, Frodsham, Cheshire, WA6 7NG, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mr John Burke, company director, born on July 9, 1962 in Widnes, Cheshire, United Kingdom, residing at 34 Alder Avenue, Widnes, Cheshire, WA8 6QG, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mrs. Annette O'Connor, company director, born on January 18, 1965 in Warrington, Cheshire, United Kingdom, residing at 23 Normanby Close, Lilford Fields, Bewsey, Warrington, Cheshire, WA5 0GJ, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mrs. Anne Oliver, company director, born on October 16, 1966 in Nantwich, Cheshire, United Kingdom, residing at 4 Bowness Avenue, Winsford, Cheshire, CW7 2SU, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mr Matthew Brownhill, company director, born on May 22, 1972 in Ashton-Under-Lyne, Cheshire, United Kingdom, residing at 4 Ayrshire Close, Kinderton Manor, Middlewich, Cheshire, CW10 9 GN, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mr David Taylor, company director, born on May 3, 1947 in London, residing at 17 Broadwalk, Wilmslow, Stockport, Cheshire, SK9 5PJ, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mrs. Samantha Foster, company director, born on June 18, 1965 in Kettering, Northants, United Kingdom, residing at Lodge Cottage, 576 Chester Road, Sandiway, Northwich, Cheshire, CW8 2DU, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mr Ray Jenkins, company director, born on January 23, 1954 in Liverpool, Merseyside, United Kingdom, residing at 1 Grantley Road, Wavertree, Liverpool, L15 9ET, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one (1) share by Mrs. Anne Shore, company director, born on May 12, 1949 in Hoylake, Merseyside, United Kingdom, residing at 59 Greenhouse Farm Road, Runcorn, Cheshire, WA7 6PP, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,

- one (1) share by Mr Nicholas Siddle, company director, born on April 10, 1945 in Liverpool, Merseyside, United Kingdom, residing at 7 Sandleigh, Flookersbrook, Hoole, Chester, Cheshire, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
 - one (1) share by Mr Andrew Oliver, company director, born on March 9, 1969 in Stockton-on-Tess, Cleveland, United Kingdom, residing at 4 Bowness Avenue, Winsford, Cheshire, CW7 2SU, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
 - one (1) share by Mrs. Margaret Webster, company director, born on November 17, 1948 in Bradford, West Yorkshire, United Kingdom, residing at 64 Langdale Road, Runcorn, Cheshire, WA7 5PT, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
 - one (1) share by Mr Robin Davies, company director, born on March 28, 1962 in Widnes, Cheshire, United Kingdom, residing at Carodest, 93 Robin Hood Lane, Helsby, Warrington, Cheshire, WA6 9ND, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
 - one (1) share by Mr Jeremy Rigby, company director, born on June 23, 1967 in Warrington, Cheshire, United Kingdom, residing at 3 Penrith Crescent, Ashton in Makerfield, Wigan, Lancashire, WN4 8BE, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- said proxies, after signature ne varietur by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of 14,300.- Euros is as of now available to the Company.

Second resolution

The general meeting resolved to completely restate the Articles of Incorporation and shall henceforth read as follows:

1. Definitions and Interpretation

In these Articles unless there is something in the subject or context inconsistent therewith:

«Acquisition Agreement» means a sale and purchase agreement dated 31 October 2003 between KEELEY, S.à r.l. and the Sellers (as defined therein) pursuant to which KEELEY, S.à r.l. purchased certain of the Shares and certain other securities of the Company;

«Articles» means the articles of association of the Company for the time being in force;

«Auditors» means the statutory auditors (commissaire aux comptes) for the time being of the Company;

«Board» means the board of directors of the Company for the time being;

«Company» means AZELIS S.A.;

«Control, Controlled or Controlling» shall be interpreted by reference to the definition set out by article 309 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended;

«Convertible Bonds» means the EUR 40,026,975.- in nominal value of convertible bonds due 31 December 2016 issued by the Company;

«Directors» means the directors for the time being of the Company;

«Finance Document» means any agreement pursuant to which from time to time any indebtedness has been incurred by the Group (or any member of the Group);

«FSMA» means the Financial Services & Markets Act 2000;

«Group» means the Company and all those companies Controlled by or under the Control of the Company from time to time, or any of them, as the context requires and «member of the Group» shall have a corresponding meaning;

«holder» or «Shareholder» in relation to Shares in the capital of the Company means the person(s) entered from time to time in the register of members of the Company as the holder of the Shares;

«Legitimately Funded» means, for the purpose of the definition of «Refinancing Event», an amount which can be Legitimately Funded to the extent only that:

(i) such amount is held in immediately available cash funds within the Group; and

(ii) where it is required to be transferred by any member of the Group to any other member(s) of the Group, every action necessary to effect such transfer(s) is not restricted by any law, regulation, accounting principle, provision of any Finance Document, or otherwise (the costs and expenses of such actions shall be deducted from the Legitimately Funded amount, and the Legitimately Funded amount shall, accordingly, be deemed to be net of, any such costs and expenses); and

(iii) every action necessary to effect the payment of such amount to the relevant third party is not restricted, by any law, regulation, accounting principle, or otherwise;

«Listing» means the admission of any part of the share capital of the Company to listing on any recognised investment exchange;

«Manager» and «Managers» means collectively, Wenzel, Gross, McCabe, Reeve, Bonizzoni, Verga, Clerici, Traynor, Fields, Magnière, Ostelli, Dubois, Seidel, Schaperdot, Meinel and Pensotti;

«Management Dilution» means the ceasing of the Managers to hold 15 per cent or more of the Shares;

«Newco» means KEELEY, S.à r.l.;

«Newco Director» means Brian Veitch and Mark Elborn;

«Newco Majority» means the holders of at least 50 per cent by nominal value of the Shares for the time being in issue held by the Newco(s);

«officer» means and includes a director or manager of the Company;

«Ordinary Shares» means the voting Ordinary Shares of EUR 25.- each;

«Refinancing Event» means, for the purposes of the Articles, a «Refinancing Event» has occurred when:

(i) any member of the Group is in payment default under the terms of any Finance Document (whether the provider(s) of debt financing under the relevant Finance Document has taken any action in respect of such default or not) and the amount necessary to cure such payment default cannot be Legitimately Funded by any member of the Group (provided that there shall be a Refinancing Event if any amount that can be Legitimately Funded is not used to cure such payment default within 7 days);

(ii) any member of the Group becomes legally obliged to increase its share capital and the amount necessary to pay such capital increase is higher than EUR 2,000,000.- and cannot be Legitimately Funded by any member of the Group;

(iii) the Managers notify the Board that the Group needs additional cash in order to sustain any working capital requirements of the Group or to cure an actual or potential payment default under a Finance Document, and such additional cash contribution is in excess of EUR 2,000,000.- and cannot be Legitimately Funded by any member of the Group (a «Notified Refinancing Event»); or

(iv) following an event of default under a Finance Document other than a payment default which has not been cured pursuant to the terms of the relevant Finance Document, the relevant provider(s) of debt financing indicate(s) in writing that a capital increase in excess of EUR 2,000,000.- is required in order to cure such event of default and such amount cannot be Legitimately Funded by any company of the Group;

«Related Company» means, in respect of any body corporate, another body corporate which is its subsidiary, holding company or another subsidiary of its holding company;

«Sale» means (a) the transfer (including any transfer within the meaning of article 11.2) (whether through a single transaction or a series of transactions) of Shares as a result of which any person (or persons connected with each other) would have the legal or beneficial ownership over that number of Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company provided that there shall be no Sale as a result of (a) any transfer pursuant to article 12 (other than article 12.10 (pre-emption, Tag-Along) and/or (b) any form of capital reorganisation or scheme of arrangement or the like under Luxembourg law or otherwise;

«Shareholder Majority» means the holders of eighty-five (85) per cent by nominal value of the Ordinary Shares from time to time; and

«Shares» or «shares» means the shares (including the Ordinary Shares) representing from time to time the issued and outstanding capital stock of the Company (and any rights attaching to such shares, including any right to participate in any capital increase).

1.2 Unless the context otherwise requires, words or expressions contained in these Articles bear the same meanings as in the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as in force on the date of adoption of these Articles.

1.3 In these Articles:

(a) headings are included for convenience only and shall not affect the construction of these Articles;

(b) words denoting the singular include the plural and vice versa;

(c) words denoting one gender include each gender and all genders;

(d) references to persons are deemed to include references to natural persons, to firms, to partnerships, to companies, to corporations, to associations, to organisations and to trusts (in each case whether having separate legal personality).

2. Name, Duration, Object, Registered office

2.1 The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

2.2 The Company exists under the name of AZELIS S.A.

2.3 The Company has its Head Office in the City of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company is constituted for an undetermined period.

3. Capital and Shares of the company

3.1 The subscribed capital is set at EUR 508,350.- (five hundred and eight thousand, three hundred and fifty) consisting of 20,334 (twenty thousand, three hundred and thirty-four) Ordinary Shares of EUR 25.- each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

3.2 The shares of the Company shall be in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

4. General meetings of shareholders

4.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened by request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's issued Ordinary Shares.

4.2 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 2 April at 9.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Ordinary Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

4.3 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those holders of Ordinary Shares present or represented, except for the resolutions on the following matters which shall be validly taken with the favourable vote of a Shareholder Majority:

(a) Increase or reduction in, or re-organisation of, the share capital or conversion of the convertible bonds

Other than pursuant to this Articles, the creation, allotment or issue of any shares or securities by the Company including pursuant to the conversion of the Convertible Bonds, or the grant of any right to require the allotment or issue of any such shares or securities or the increase, sub-division, consolidation or other variation of the share capital of the Company.

(b) Redemption or reimbursement of Shares

The reduction, repayment, purchase or re-purchase (by the Company), redemption or reimbursement of any Shares, or the reduction of the amount (if any) standing to the credit of any non-distributable reserve (including the share premium or capital redemption reserve), except for the specific purposes set out in this Articles.

(c) Issue of bonds, debentures and other debt securities

The issue of any bonds, debentures or other securities by the Company, or the grant of any right to require the issue of any such securities.

(d) Amendments of the Articles

The amendment of any provision of this Articles.

(e) Change in the number of Directors on the Board

Any increase or reduction in the number of Directors on the Board of the Company.

(f) Dissolution, liquidation or winding up of the Company

The passing of any resolution to liquidate, dissolve, or wind up the Company, or the filing of any petition or other relevant document or other step taken by any person for the appointment of an administrator or liquidator, or the making of an invitation to any person to appoint an administrative receiver.

(g) Distribution of dividends

The declaration, making or payment of any dividend or other distribution to the holders of the shares of the Company,

Provided that, following the occurrence of a Refinancing Event (other than a Notified Refinancing Event), the matters set out above in this paragraph 4.3 shall require the consent of a Newco Majority only, and not a Shareholder Majority, in any event only to the extent necessary to effect any Required Refinancing Actions.

4.4 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

5. Board of Directors

5.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of a minimum of four members who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the Shareholders at the annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the Ordinary Shares present or represented.

Subject to article 5.4 (n) below, any director may be removed by a simple majority vote with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled by a simple majority vote of the directors on a temporary basis until the next meeting of shareholders.

5.2 The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. No additional notice will be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

5.3 The board of directors can deliberate or act validly only if at least four of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Notwithstanding the foregoing, after the occurrence of a Refinancing Event (other than a Notified Refinancing Event), if any board meeting fails to be attended by four directors, a second meeting shall be held within ten (10) days at which the presence of two directors (including at least one (1) Newco Director) shall be sufficient to validly act and deliberate on all matters proposed to be considered at the first meeting (unless four directors) have attended the second meeting, in which case the necessary number of directors to validly act and deliberate on such matters shall be four).

5.4 Subject to the provisions contained in paragraph 5.3 preceding, the decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting, except for the decisions on the following matters which shall be validly taken by no less than four Directors:

(a) Acquisitions, formations, mergers or de-mergers, or disposals by the Group of any subsidiaries, undertakings or going concerns (or part thereof)

The acquisition or disposal of the whole or any substantial part of any undertaking or going concern, the merger or de-merger of the whole or any substantial part of the undertaking or going concern, or the acquisition or disposal of any shares in the capital or any company, undertaking, or going concern, or the acquisition or formation by the Group of any subsidiary undertaking (or part thereof) or the subscription or other acquisition by any member of the Group or any interest (whether on its behalf or as nominee) in the share capital or instruments convertible into share capital of any other company or body corporate (except a company Controlled by the Company).

(b) Approval of the annual business plan and the budget of the Group

(i) The adoption, in relation to each financial year, of the budget and annual business plan.

(ii) The entering into of any capital expenditure commitments by any member of the Group unless (and to the extent that) such commitments have been forecast in such budget in respect of that financial year.

(iii) The making of any material revision to the budget and annual business plan.

(iv) The taking of any action which is materially inconsistent with the budget and annual business plan.

(c) Acquisitions, investments or disposals of assets for the relevant financial year, in excess of Euros 200,000.00 (two hundred thousand/00) for each single transaction or group of connected transactions

Other than and to the extent that any acquisition or disposal is specifically forecast or provided for in the budget in any financial year:

(i) any acquisition or disposal (including, without limitation, any purchase, sale, transfer, lease, licence or hire purchase) by the Group or any asset or group assets, which is for a consideration or having a value of more than EUR 200,000.-; or

(ii) the making of (or the agreement to make) any capital expenditure by any member of the Group in any year (whether in one transaction or a series of related transactions) and which is in excess of EUR 200,000.-.

(d) Incurring of new financial indebtedness in excess of Euros 1,000,000.00 (one million/00) in the aggregate, and entry into any related security arrangements

Other than as contemplated by the budget for the relevant financial year, the borrowing of any money by any member of the Group in excess of EUR 1,000,000.- in the aggregate, the creation, extension or variation of any guarantee by the Group (save as (a) implied by law or (b) made in the normal course of the supply of goods and services by the Group), or the creation, extension or variation of any mortgage or charge by any member of the Group.

(e) Acquisitions, disposals or licensing of Intellectual Property rights

The acquisition or disposal of Intellectual Property, or entry or termination of licence agreements relating to Intellectual Property.

(f) Joint venture agreements or partnerships with third parties

The formation, entry into, termination or withdrawal from any partnership, consortium, joint venture or any other unincorporated association by any member of the Group.

(g) Agreements not on Arms'-length terms

The undertaking or entering into of any transaction by any member of the Group of any nature whatsoever other than by way of bargain at arm's length and upon normal commercial terms or other than in the normal course of trading of the Group (including, without limitation, any transaction between any member of the Group (including the Company), on one part, and any of the holder of Shares of their affiliates or any company or person related to any of the holder of Shares, on the other part).

(h) Appointment of the chief executive officer/managing director of each of the subsidiaries of the Group

The appointment to, or removal from, office of any chief executive officer or managing director of any company Controlled by the Company or the entering into or termination of any employment contract, contract of service or consultancy, or services agreement by any member of the Group in respect of the services of any such person where (a) such person is, or is to be, a chief executive officer or managing director of any company Controlled by the Company.

(i) Determination of the remuneration and benefits of the Managers

The determination of or alteration of any of the terms of any contract or agreement of any Manager with any member of the Group, or any increase or variation in the basis of calculating the remuneration paid by the Group (including any salary, fee, bonus or commission entitlement or arrangement, or pension contribution) under any such contract or agreement but excluding in any such case, any increase or variation arising by reason of contractual entitlement.

(l) Subsidiary matters

The approval of any resolution proposed at a Shareholders meeting of any member of the Group (other than the Company) on any of the matters listed in article 4.3 above including granting of any relevant proxies or any other giving of consent in writing.

(m) Quasi-liquidation

Any disposal of relevant assets of any one member of the Group (other than the Company) in a manner considered by the laws of Luxembourg to be a quasi-liquidation.

(n) Appointment and removal of Managers as Directors; entry into or termination of employment contracts of Managers

The appointment to, or removal from, office of any Manager as director of the Company or the chairman of the Company, or the entering into or termination of any employment contract, contract of service or consultancy, or service agreement by any member of the Group in respect of the services of any person where (a) such person is, or is to be, a director of the Company (or a person connected with a director of the Company); or (b) is, or is to be, a Manager.

(o) Fundamental change in the nature of the business

The making of any change in the nature of the business of the Company, or permitting the making of any change in the nature of the business of any member of the Group, or, in the case of a subsidiary undertaking acquired after the date of this agreement, the making of any change in the nature of the business of that subsidiary undertaking (as at the date of such acquisition), which change (in each case) would be material in the context of the Group as a whole.

(p) Commencing or settling of any material litigation

The commencing or settling of any litigation material to the Group taken as a whole.

(q) Material changes to the accounting policies of the Group

The making of any material change in the Group's accounting policies or principles or the basis of their application, save for any changes required from time to time to comply with changes in the law or with Statements of Standard Accounting Practice,

Provided that, following the occurrence of a Refinancing Event (other than a Notified Refinancing Event), or following the occurrence of a Management Dilution, the matters set out in this paragraph 5.4 shall require the consent of a Newco Majority only, and not the consent of the Board (and to the extent the Board then needs to act to effect such matters, the number of Directors required to validly deliberate and act shall be three), in any event only to the extent necessary to effect any Required Refinancing Actions.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

5.5 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

5.6 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

5.7 The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

6. Supervision of the company

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

7. Accounting year, Balance

7.1 The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31.

7.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the

subscribed capital of the Company as stated in article 3.1 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3.1 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions imposed by law.

8. Liquidation

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

9. Income and Capital

9.1 The Shares shall rank equally for any dividends paid thereon which shall be paid on each Share in equal proportions.

9.2 In the event of a winding up of the Company or other return of capital, the assets available for distribution to holders remaining after payment of all other debts and liabilities of the Company (and any costs, charges and expenses of any such winding up) shall be applied in distributing the balance of such assets amongst the holders of Shares *pari passu*.

10. Subscription rights

All shares which the Company proposes to allot wholly for cash shall first be offered for subscription to the holders of the Ordinary Shares in the proportion that the aggregate par value of such shares for the time being held by each such holder bears to the total number of such Ordinary Shares in issue. Such offer shall be made by notice in writing specifying the number of shares to which the relevant holder is entitled and limiting a time (being not less than four weeks) within which the offer (if not accepted) will be deemed to have been declined. Holders of shares in the Company who accept the offer shall be entitled to indicate that they would accept, on the same terms, shares (specifying a maximum number) which have not been accepted by other holders («Excess Shares»). Any Excess Shares shall be allotted to holders who have indicated they would accept Excess Shares. Excess Shares shall be allotted *pro rata* to the aggregate number of Ordinary Shares held by holders accepting Excess Shares (provided that no such holder shall be allotted more than the maximum number of Excess Shares such holder has indicated he is willing to accept). After the expiration of such time, or upon receipt by the Company of an acceptance or refusal of every offer so made, the Board shall be entitled to dispose of any shares so offered, and which are not required to be allotted in accordance with this article 10, in such manner as the Board may think most beneficial to the Company. If, owing to the inequality of the number of new shares to be issued and the number of shares held by holders entitled to receive the offer of new shares, any difficulties shall arise in the apportionment of any such new shares amongst the holders such difficulties shall (in the absence of direction by the Company) be determined by the Board.

11. Transfers: General

11.1 No transfer of any share in the capital of the Company shall be made for a period of 5 years from the date of adoption of these articles unless such transfer complies with the provisions of these articles. Subject thereto, the Board shall sanction any transfer so made unless (a) the registration thereof would permit the registration of a transfer of shares on which the Company has a lien or (b) the Board is otherwise entitled to refuse to register such transfer pursuant to these articles. Any transfer, or purported transfer, of any shares in the Company in breach of these articles shall be void.

11.2 For the purposes of these articles:

(a) the change in the constitution of a partnership which holds Shares shall not constitute a transfer of those Shares; and

(b) the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer by a holder of shares in the Company:

(i) any direction (by way of renunciation, assignment or otherwise) by a holder entitled to an allotment or transfer of shares that a share be allotted or issued or transferred to some person other than himself; and

(ii) subject to (a) above, any sale or any other disposition (including by way of charge or other security interest) (or any agreement, commitment or undertaking for, or in respect of, any such sale or disposition) of any legal or equitable interest in a share (including any voting right attached to it), (x) whether or not by the relevant holder, (y) whether or not for consideration, and (z) whether or not effected by an instrument in writing.

12. Permitted Transfers

12.1 Any holder of shares in the Company which is a body corporate may at any time transfer all or any of its shares to any other body corporate which is for the time being Related Company (each such body corporate being a «Group Company»).

If a Group Company whilst it is a holder of shares in the Company shall cease to be a Group Company in relation to the body first holding the relevant shares (or holding the relevant shares after a transfer permitted by any of articles 12.2 to 12.10) (the «First Holder») it shall, within 21 days of so ceasing, transfer the shares held by it to the First Holder (or any Group Company of the First Holder) and failing such transfer the provisions of article 15.2 shall apply.

12.2 Subject as herein provided any holder of shares in the Company who is an individual (the «Original Member») may at any time transfer all or any of his shares originally allotted to him or any beneficial interest therein for whatever consideration to his or her spouse or adult children or adult step children or to the trustee or trustees (the «Trustees») of a family trust set up wholly for the benefit of one or more of the transferor, his or her spouse, children or step chil-

dren and of which the said holder is the settlor (each a «Permitted Transferee») and a Permitted Transferee may transfer any of those shares to any other Permitted Transferee.

12.3 The Trustees may at any time transfer all or any of their shares to a company of which they hold the whole of the share capital and which is controlled by them provided that if any such company, while it is a member of the Company, shall cease to be such a company it shall, within 21 days of so ceasing, transfer the shares held by it back to the Trustees or to a company of which the Trustees hold the whole share capital and which is so controlled and failing such transfer the provisions of article 15.2 shall apply.

12.4 Any person holding shares transferred to him pursuant to articles 12.2 or 12.3 shall be deemed to have irrevocably appointed the original transferor of such shares as his proxy in respect of such shares and no instrument of appointment shall be necessary to be deposited with the Company or any subsidiary of the Company.

12.5 Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares in accordance with the provisions of these articles and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the Company.

12.6 Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares to any other person with the prior written consent of the Board.

12.7 Any shares which are held by or on behalf of any collective investment scheme (within the meaning of section 235 of the FSMA, as the same may be amended, modified or replaced from time to time) may be transferred to participants (within the meaning of the said section, as the same may be amended, modified or replaced from time to time) in the scheme in question. [In addition, any holder of shares which is an investment fund or nominee or trustee for an investment fund may transfer any shares held by it:

(a) To any unit holder, shareholder, partner or participant or holder of any other interest in any such fund or to the manager or principal adviser of such investment or to any employee of such manager or principal adviser; or

(b) To any other investment fund managed or advised by the same manager or principal adviser as the manager or principal adviser of the first-mentioned investment fund.

12.8 Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares to a nominee or trustee for that holder alone and any such nominee or trustee (including, for the avoidance of doubt, DEMETES S.A.) of any person or persons may at any time transfer any shares to that person or persons or to another nominee or trustee for that person or persons provided that no beneficial interest in such shares passes by reason of any such transfer.

12.9 Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares to a «co-investment scheme» (being a scheme under which certain officers, employees or partners of an original Newco, or of its manager or adviser, are entitled (whether as individuals or through a body corporate or any other person, entity or vehicle) to acquire shares which any Newco would otherwise acquire). Any such co-investment scheme which holds shares through a body corporate or another person, entity or vehicle may transfer shares to:

(a) another body corporate or another person, entity or vehicle which holds or is to hold shares for that co-investment scheme; and/or

(b) any such officer, employee or partner entitled to the shares under and in accordance with the co-investment scheme.

12.10 Any shares may be transferred pursuant to the operation of article 13 (Pre-emption) or the acceptance of an offer pursuant to article 14.1 (Tag-Along).

13. Pre-Emption

13.1 Any holder of shares in the Company who wishes to transfer shares (the «Seller») otherwise than in accordance with article 12 (Permitted Transfers) shall give notice in writing (the «Transfer Notice») to the Company of his wish specifying:

(a) the number and class(es) of shares which he wishes to transfer (the «Sale Shares»);

(b) the name of the third party (if any) to whom he proposes to sell the Sale Shares;

(c) the price at which he wishes to transfer the Sale Shares (which shall be deemed to be a nominal amount if no price is specified) (the «Transfer Price»); and

(d) whether or not the Transfer Notice is conditional upon all [(and not part only)] of the Sale Shares being sold and, if not, whether it is conditional upon the different classes of share, if relevant, comprised in the Sale Shares being sold. In the absence of either such stipulation, it shall be deemed not to be so conditional,

Provided that no Transfer Notice shall be given by any holder of Shares other than a Newco without the prior written approval of the Board (and any Transfer Notice purported to be given without such consent shall be deemed invalid).

13.2 Where any Transfer Notice is deemed to have been given in accordance with these articles, the deemed Transfer Notice shall be treated as having specified:

(a) that all of the shares registered in the name of the Seller shall be included for transfer;

(b) that the price for the Sale Shares shall be a nominal amount; and

(c) that no condition as referred to in article 13.1(d) shall apply.

For the avoidance of doubt, any Transfer Notice that is deemed to be given in accordance with these articles shall not require the consent of the Board to be valid.

13.3 No Transfer Notice once given or deemed to be given in accordance with these articles shall be withdrawn unless the Seller is unable to procure that a Tag-Along Offer is made pursuant to article 14.1 (Tag-Along). In that event the Seller shall be entitled to withdraw such Transfer Notice, without liability to any person, prior to completion of any transfer (and, accordingly, no transfer of Shares by the Seller shall be made).

13.4 If a Transfer Notice is given or deemed to be given in accordance with these articles the Seller shall be deemed to have appointed the Company his agent for the sale of the Sale Shares at the Transfer Price.

13.5 Where the proposed transfer of Sale Shares as set out in the Transfer Notice would, if made, result in a Sale, then the provisions of article 14 shall, and the provisions of articles 13.6 to 13.9 shall not, apply to such proposed transfer.

13.6

(a) The Company shall as soon as practicable following receipt of a Transfer Notice give notice in writing to each of the holders of shares in the Company informing them that the Sale Shares are available and of the Transfer Price.

Such notice shall invite each holder to state, in writing within 2 months from the date of such notice (which date shall be specified therein), whether he is willing to purchase any and, if so, how many of the Sale Shares.

In each case, to the extent the Sale Shares offered for transfer have not already been accepted, Sale Shares shall be offered as follows:

- (i) firstly, to the persons set at in column (2) below;
- (ii) secondly, to the persons set out in column (3) below;
- (iii) lastly, to the persons set out in column (4) below.

(1)	(2)	(3)	(4)
Sale	Offered	Offered	Offered
Shares	First to	Secondly to	Thirdly to
Ordinary Shares	Any employee or employees of the Group nominated by the Board	The Managers	The Newco(s)

(b) Where Sale Shares are offered to more than one existing holder of Shares it shall be on terms that, in the event of competition, the Sale Shares offered shall be sold to the bidding holders in proportion (as nearly as may be) to their existing holdings of shares (the «Proportionate Entitlement»). It shall be open to each such holder to specify if he is willing to purchase shares in excess of his Proportionate Entitlement («Excess Shares») and, if the holder does so specify, he shall state the number of Excess Shares he is willing to purchase.

(c) After the expiry of the offers to be made pursuant to article 13.6(a) (or sooner if all the Sale Shares offered have been accepted, the Board shall allocate the Sale Shares in the following manner:

(i) if the total number of shares applied for is equal to or less than the total number of available Sale Shares the Company shall allocate the Sale Shares in accordance with the applications; or

(ii) if the total number of shares applied for is more than the available number of Sale Shares, each holder shall be allocated his Proportionate Entitlement (or the number of Sale Shares for which he has applied, if lower). Applications for Excess Shares shall be allocated in accordance with such applications or, in the event of competition, (as nearly as may be) pro rata to the existing shareholding of each applying holder provided that no holder shall be allocated more Excess Shares than he has applied for,

and in either case the Company shall forthwith give notice of each such allocation (an «Allocation Notice») to the Seller and each of the persons to whom Sale Shares have been allocated (a «Member Applicant») and shall specify in the Allocation Notice the place and time (being not later than 14 days after the date of the Allocation Notice) at which the sale of the Sale Shares shall be completed.

13.7 Subject to article 13.9, when all allocations have been made, the Seller shall be bound, on payment of the Transfer Price, to transfer the Sale Shares to the Member Applicants in accordance with the Allocation Notice. If the Seller makes default in so doing:

(a) the Chairman for the time being of the Company (or other person duly nominated by the Board), shall be deemed to be the duly appointed agent of the Seller with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the Seller all documents necessary to give effect to the transfer of the relevant Sale Shares to the Member Applicant;

(b) the Board may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the Seller, and shall register the Member Applicant as the new holder or holders of the relevant shares; and

(c) the Board shall pay the purchase money into a separate bank account in the Company's name and hold such money on trust (without interest) for the Seller until the Seller delivers his certificate(s) for the relevant shares (or an indemnity, in a form reasonably satisfactory to the Board, in respect of any lost certificate) to the Company, when he shall be paid the purchase money.

The appointment referred to in article 13.7(a) shall be irrevocable and is given by way of security for the performance of the obligations of the relevant holder of shares in the Company under these articles.

13.8 If the Seller includes a provision in the Transfer Notice that a sale is conditional upon all the Sale Shares being sold, then in circumstances where this condition is not met, the Allocation Notice shall contain a further offer, open for 28 days, to those persons to whom Sale Shares have been allocated to apply for further Sale Shares. In such circumstances, for the avoidance of doubt, such condition shall remain valid and no sales shall be made unless all the Sale Shares are sold.

13.9 In the event of all the Sale Shares not being sold under the preceding paragraphs of this article 13 the Seller may, at any time within six calendar months after receiving confirmation from the Company that the pre-emption provisions herein contained have been exhausted, transfer any Sale Shares (which have not been sold) to any person or persons (the «Proposed Transferee(s)») at any price not less than the Transfer Price provided that:

(a) the Seller shall procure that the Proposed Transferee(s) shall, before any such transfer to them is made, make an unconditional offer in writing (the «Co-sale Offer») to all of the other holders of Shares (other than Shares held by any holder who is connected with or acting in concert with the Proposed Transferee(s)) to purchase such proportion of the Shares held by them as the number of Sale Shares proposed to be transferred to the Proposed Transferee(s) bears to the total number of Shares held by the Seller (prior to any transfer under this article 13 having been made), at the

same price as shall have been agreed between the Proposed Transferee(s) and the Seller. Such offer shall remain open for acceptance for not less than 2 months following the date of the Co-Sale Offer;

(b) the Board shall be entitled to refuse registration of the proposed transferee if (i) he is or is believed to be a nominee for a person reasonably considered by the Board to be a competitor or connected with a competitor of any business of the Group and (ii) if such transfer was registered more than ten per cent of the ordinary share capital of the Company would be held by or by nominees for competitors or persons connected with competitors of the business of the Company and its subsidiaries;

(c) if the Seller stipulated in the Transfer Notice that unless all the Sale Shares were sold none should be sold, the Seller shall not be entitled, save with the written consent of the Board, to sell hereunder only some of the Sale Shares comprised in the Transfer Notice to such person or persons;

(d) any such sale shall be a bona fide sale and the Board may require to be satisfied in such manner as it may reasonably require that the Sale Shares are being sold in pursuance of a bona fide sale for not less than the Transfer Price without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the buyer and, if not so satisfied, may refuse to register the instrument of transfer.

14. Tag-Along

14.1 If the effect of any bona fide transfer (or, but for this article 14.1, bona fide proposed transfer) of any Shares would, if made, result in there being a Sale, the holder(s) of the relevant Shares to be transferred (the «Relevant Transferor(s)») shall procure, before any such transfer is made, that the proposed transferee has unconditionally offered to all of the other holders to purchase all of the other issued Shares (other than Shares held by any holder who is connected with or acting in concert with the proposed transferee) on the same terms and conditions as shall have been agreed between the Relevant Transferor(s) and the proposed transferee (a «Tag-Along Offer»). The Tag-Along Offer shall remain open for acceptance for not less than two months.

14.2 The Board shall refuse registration of the proposed transferee if such transfer obliges the Relevant Transferor(s) to procure the making of a Tag-Along Offer in accordance with this article 14 (Tag-Along), until such time as such Tag-Along Offer has been made and completed.

15. Compliance and Disenfranchisement

15.1 For the purpose of ensuring:

(a) that a transfer of shares is duly authorised under these articles; or

(b) no circumstances have arisen whereby a Transfer Notice is required to be or ought to have been given under these articles; or

(c) whether an offer pursuant to article 14.1 (Tag-Along) is required to be or ought to have been made, the Board may, and shall if so requested by any holder(s) of a majority of Ordinary Shares from time to time, require:

(a) any holder; or

(b) the legal personal representatives of any deceased holders; or

(c) any person named as transferee in any transfer lodged for registration or such other person as the Board or any such holder(s) may reasonably believe to have information relevant to such purpose,

to furnish to the Company such information and evidence as the Board may think fit regarding any matter which they deem relevant (including (but not limited to) the names, addresses and interests of all persons respectively having interests in the shares from time to time registered in the holder's name).

15.2 In the event that:

(a) the information or evidence required to be furnished pursuant to article 15.1 is not furnished, or that as a result of such information and evidence the Board is reasonably satisfied that such transfer in breach of these articles has been made, such Transfer Notice is required to be or ought to have been given, or that such an offer is required to be or ought to have been made; or

(b) the holder of the relevant shares defaults in making a transfer of Shares when required to do so by the provisions of article 12 (Permitted Transfers),

then

(a) the relevant shares shall cease to confer upon the holder thereof (or any proxy thereof) any rights (i) to vote (whether on a show of hands or a poll) or (ii) to receive dividends or other distributions or (iii) to acquire any further shares in the Company; and

(b) if so resolved by the Board, the holder shall be deemed to have given a Transfer Notice in respect of the relevant shares.

16. Indemnity

Subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, every Director or other officer of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, expenses, losses or liabilities which he may sustain or incur in or about the execution of the duties of his office or otherwise in relation thereto, including any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application in which relief is granted to him by any court from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the affairs of the Company. No Director or other officer shall be liable for any loss, damage or misfortune which may happen to or be incurred by the Company in the proper execution of the duties of his office or in relation thereto. This article 16 shall only have effect in so far as its provisions are not avoided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The Board shall have power to purchase and maintain for any Director or other officer of the Company insurance against any liability which, by virtue of any rule of law, would otherwise attach to him in respect of any negligence, default, breach of duty or breach of trust of which he may be guilty in relation to the Company.

17. Applicable Law

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at six thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit février

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AZELIS S.A., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée sous la dénomination FRANCHEM, S.à r.l., (ci-après la «Société») suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentaire, le 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 3 du 2 janvier 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 3 du 2 janvier 2002.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix-neuf mille sept cent soixante-deux (19.762) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante euros (EUR 494.050,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de EUR 14.300,- pour le porter de son montant actuel de EUR 494.050,- à EUR 508.350,- par l'émission de 572 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, libérées intégralement.

- Souscription aux nouvelles actions et libération en espèces.

2. Refonte complète des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze mille trois cent euros (EUR 14.300,-) euros pour le porter de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante euros (EUR 494.050,-) à cinq cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 508.350,-) par la création et l'émission de cinq cent soixante-douze (572) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- dix-sept (17) actions par Mr Peter Fields, administrateur de sociétés, né le 27 juillet 1960 à Kampala/Ouganda, demeurant à Yew Tree House, High Street, Norley, Warrington, Cheshire, WA6 8FC, Royaume-Uni,

ici représenté par Cédric Pedoni,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,

- sept (7) actions par Mr David Mc Cabe, administrateur de sociétés, né le 10 décembre 1953 à Cheshire/Angleterre, demeurant à Four Oaks, 54 Howey Lane, Frodsham, Cheshire, WA6 6DL, Royaume-Uni,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,

- sept (7) actions par Mme Joan Traynor, administrateur de sociétés, née le 1^{er} octobre 1959 à Cheshire/Angleterre, demeurant à 14 Lyme Grove, Altrincham, Cheshire, WA14 2AD, Royaume-Uni,

ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,

- une (1) action par Mr Alan Reeve, administrateur de sociétés, né le 26 mai 1951 à Sutton-in-Ashfield, demeurant à 4 Flint Meadow, Neston, Cheshire, CH64 9XX, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,

- douze (12) actions par Mr Hans Udo Wenzel, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1951 à Cologne/Allemagne, demeurant à Via Paolo Marchiondi, 7, 20122 Milan, Italie, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 9 février 2004,

- douze (12) actions par BEAFIN S.r.l., C.I. numéro 00847960150, une société avec siège social à Via Principe Amedeo, 23, Milan, Italie, ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 10 février 2004,

- trois cent deux (302) actions par Mr Hartmut Seidel, administrateur de sociétés, né le 22 février 1946 à Freiberg/Allemagne, demeurant à 27 Josef-Brocker-Dyk, D-47803 Krefeld, Allemagne, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Krefeld, le 12 février 2004,

- trente-huit (38) actions par Mr Wolfgang Schaperdot, administrateur de sociétés, né le 9 décembre 1951 à Dinslaken/Allemagne, demeurant à 16 Hooge Weg, 4761 Issum, Allemagne, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Issum, le 12 février 2004,

- trente-huit (38) actions par Mr Gerhard Meinel, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1962 à Sieglar/Allemagne, demeurant à la Florianstrasse, 53844 Troisdorf, Allemagne, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Troisdorf, le 13 février 2004,

- vingt (20) actions par Mr Rémi, Maurice, René Magnière, administrateur de sociétés, né le 13 octobre 1949 à Valenciennes/France, demeurant à 5, rue des Jardins, 92380 Garches, France, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 10 février 2004,

- cinquante (50) actions par Mr Massimo Pensotti, administrateur de sociétés, né le 15 septembre 1948 à Busto Arsizio - Varese/Italie, demeurant à 29 Pia Pasubio, Varese, Italie, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 10 février 2004,

- vingt-cinq (25) actions par Mr Michel Patrick Dubois, administrateur de sociétés, né le 12 juin 1951 à Arles/France, demeurant à 71, avenue Kellermann, 95230 Soissy s/Montmorrency, France, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 10 février 2004,

- quatre (4) actions par Mr Alessandro Clerici, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1950 à Rovello Porro - Como/Italie, demeurant à 16 Via G. Mazzini, Rovello Porro, Como, Italie, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rovello Porro, le 10 février 2004,

- dix (10) actions par Mr Francesco Bonizzoni, administrateur de sociétés, né le 8 août 1950 à Milan/Italie, demeurant à 133 Via F. Reina, Saronno (VA), Italie, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Trettano Sol Naviglio, le 10 février 2004,

- une (1) action par Mr Pasqualino Pignataro, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1955 à Milan/Italie, demeurant à Via Don Strurzo 18, Bollate, Italie, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 9 février 2004,

- une (1) action par Mr Stefan Babiak, administrateur de sociétés, né le 19 décembre 1952 à Trubin/République de Slovaquie, demeurant à 874 Za Parkem, 252 29 Dobrichovice, République Tchèque, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Prague, le 9 février 2004,

- une (1) action par Mr Marek Emil Patryas, administrateur de sociétés, né le 22 décembre 1956 à Wrzesnia/Pologne, demeurant à 21/154 Czapl, 61-623 Poznan, Pologne, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Poznan, le 10 février 2004,

- une (1) action par Mr Marek Sieminski, administrateur de sociétés, né le 14 avril 1949 à Sosnowiec/Pologne, demeurant à Hallera 66/94, 42-504 Bedzin, Pologne, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Polska, le 10 février 2004,

- une (1) action par Mr Bogdan Dumitrescu, administrateur de sociétés, né le 19 octobre 1971 à Bucharest/Roumanie, demeurant à Str Stefan Stoica nr 29, bloc 19, apart 87, Sector 1, Bucharest, Roumanie, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bucharest, le 10 février 2004,

- une (1) action par Mr Gabriela Glombova, administrateur de sociétés, née le 23 juillet 1959 à Bratislava/République de Slovaquie, demeurant à Pecnianska 7, 852 01 Bratislava, République de Slovaquie, ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bratislava, le 10 février 2004,
- une (1) action par Mr Paddy Fagan, administrateur de sociétés, né le 28 février 1959 à Chalfont St. Peter, Berks/Royaume-Uni, demeurant à Field View, 156 Main road, Goostrey, Cheshire, CW8 8JP, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mr Dermott Hughes, administrateur de sociétés, né le 21 mars 1969 à Hull, Humberside/Royaume-Uni, demeurant à 31 Brookland Road, Congleton, Cheshire, CW 12 4 LU, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 10 février 2004,
- une (1) action par Mr David Yould, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1961 à Northwich, Cheshire/Royaume-Uni, demeurant à 13 Cedar Drive, Barnton, Northwich, Cheshire, CW 8 4NA, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mlle Jane Spruce, administrateur de sociétés, née le 16 août 1970 à Northwich, Cheshire/Royaume-Uni, demeurant à 20 Eaton Lane, Davenham, Northwich, Cheshire, CW9 8 JL, Royaume-Uni, ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 10 février 2004,
- une (1) action par Mr Ruth Carter, administrateur de sociétés, né le 14 septembre 1970 à Stockport, Cheshire/Royaume-Uni, demeurant à 14 Warwick Close, Heaton Moor, Stockport, Cheshire, SK4 4 NH, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mme Maria Przeworski, administrateur de sociétés, née le 7 octobre 1953 à Lisbonne/Portugal, demeurant à 11 Green Bank, Eaton Road, Chester, Cheshire, CH4 7EH, Royaume-Uni, ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mme Susan Dewison, administrateur de sociétés, née le 25 avril 1955 à Widnes/Cheshire, Royaume-Uni, demeurant à 27 Chesnut Grove, Barnton, Northwich, Cheshire, Cheshire, WA6 7 NG, Royaume-Uni, ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mr Philip Turner, administrateur de sociétés, né le 15 juillet 1961 à Prescot, Merseyside/Royaume-Uni, demeurant à 69 Wensleydale Close, Whittle Hall, Warrington, Cheshire, WA5 3 HZ, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mme Pam Reay, administrateur de sociétés, née le 2 février 1967 à Northwich, Cheshire/Royaume-Uni, demeurant à 19 Sycamore Crescent, Barnton, Northwich, Cheshire, CW8 4NF, Royaume-Uni, ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mme Tracy Herod, administrateur de sociétés, née le 18 février 1965 à Warrington, Cheshire/Royaume-Uni, demeurant à 44 Waterside Drive, The Moorings, Frodsham, Cheshire, WA6 7NG, Royaume-Uni, ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mr John Burke, administrateur de sociétés, né le 9 juillet 1962 à Widnes, Cheshire/Royaume-Uni, demeurant à 34 Alder Avenue, Widnes, Cheshire, WA8 6QG, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mme Annette O'Connor, administrateur de sociétés, née le 18 janvier 1965 à Warrington, Cheshire, Royaume-Uni, demeurant à 23 Normanby Close, Lilford Fields, Bewsey, Warrington, Cheshire, WA5 0GJ, Royaume-Uni, ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mrs. Anne Oliver, administrateur de sociétés, née le 16 octobre 1966 à Nantwich, Cheshire, Royaume-Uni, demeurant à 4 Bowness Avenue, Winsford, Cheshire, CW7 2SU, Royaume-Uni, ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mr Matthew Brownhill, administrateur de sociétés, né le 22 mai 1972 à Ashton-Under-Lyne, Cheshire/Royaume-Uni, demeurant à 4 Ayrshire Close, Kinderton Manor, Middlewich, Cheshire, CW10 9 GN, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- une (1) action par Mr David Taylor, administrateur de sociétés, né le 3 mai 1947 à Londres/Royaume-Uni, demeurant à 17 Broadwalk, Wilmslow, Stockport, Cheshire, SK9 5PJ, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,

- une (1) action par Mme Samantha Foster, administrateur de sociétés, né le 18 juin 1965 à Kettering, Northants/Royaume-Uni, demeurant à Lodge Cottage, 576 Chester Road, Sandiway, Nothwich, Cheshire, CW8 2DU, Royaume-Uni,
 - ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
 - une (1) action par Mr Ray Jenkins, administrateur de sociétés, né le 23 janvier 1954 à Liverpool, Meyserside/Royaume-Uni, demeurant à 1 Grantley Road, Wavertree, Liverpool, L15 9ET, Royaume-Uni,
 - ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
 - une (1) action par Mme Anne Shore, administrateur de sociétés, née le 12 mai 1949 à Hoylake, Merseyside,/Royaume-Uni, demeurant à 59 Greenhouse Farm Road, Runcorn, Cheshire, WA7 6PP, Royaume-Uni,
 - ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
 - une (1) action par Mr Nicholas Siddle, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1945 à Liverpool, Meyserside/Royaume-Uni, demeurant à 7 Sandileigh, Flookersbrook, Hoole, Chester, Cheshire, Royaume-Uni,
 - ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
 - une (1) action par Mr Andrew Oliver, administrateur de sociétés, né le 9 mars 1969 à Stockton-on-Tess, Cleveland, Royaume-Uni, demeurant à 4 Bowness Avenue, Winsford, Cheshire, CW7 2SU, Royaume-Uni,
 - ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
 - une (1) action par Mme Margaret Webster, administrateur de sociétés, née le 17 novembre 1948 à Bradford, West Yorkshire/Royaume-Uni, demeurant à 64 Langdale Road, Runcorn, Cheshire, WA7 5PT, Royaume-Uni,
 - ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
 - une (1) action par Mr Robin Davies, administrateur de sociétés, né le 28 mars 1962 à Widnes/Cheshire, Royaume-Uni, demeurant à Carodest, 93 Robin Hood Lane, Helsby, Warrington, Cheshire, WA6 9ND, Royaume-Uni,
 - ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
 - une (1) action par Mr Jeremy Rigby, administrateur de sociétés, né le 23 juin 1967 à Warrington, Cheshire/ Royaume-Uni, demeurant à 3 Penrith Crescent, Ashton in Makerfield, Wigan, Lancashire, WN4 8BE, Royaume-Uni,
 - ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,
- lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.
- Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de quatorze mille trois cent euros (EUR 14.300.-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

1. Définitions et Interprétation

Dans le corps des présents statuts, et à moins d'incompatibilité patente dans l'objet ou le contexte des mêmes, les termes ou expressions suivantes:

La «Convention d'Acquisition» désigne le contrat de vente et d'achat, en date du 31 octobre 2003, conclu entre KEELEY, S.à r.l. et les Cédants (tels que définis dans le corps des présentes) aux termes duquel KEELEY a acquis certaines des Actions et certains autres titres de la Société;

Les «Statuts» désignent les statuts de la Société couramment en vigueur;

Les «Commissaires aux comptes» désigne les commissaires aux comptes de la Société en fonctions à ce moment-là;

Le «Conseil d'Administration» désigne le conseil d'administration de la Société en fonctions à ce moment-là;

La «Société» désigne AZELIS S.A.;

Les termes «Contrôle, Contrôlé(e) ou Contrôlant» seront interprétés par référence à la définition fournie par l'Article 309 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements ultérieurs;

«Obligations convertibles» désigne le montant de EUR 40.026.975,- de valeur nominale en obligations convertibles émises par la Société à échéance du 31 décembre 2016;

«Administrateurs» désigne les administrateurs de la Société en fonctions à ce moment-là;

«Document financier» désigne tout contrat aux termes duquel le Groupe encourt de fois à autre une dette généralement quelconque;

«FSMA» désigne la Loi sur les Marchés et Services Financiers de l'an 2000 (Financial Services and Markets Act 2000);

Le «Groupe» désigne la Société et toutes les sociétés de fois à autre Contrôlées par ou soumises au Contrôle de la Société, ou l'une ou l'autre d'entre elles, selon le contexte, et l'expression «membre du Groupe» possède une signification correspondante;

«porteur» ou «Actionnaire» en rapport avec des Actions participant au capital social de la Société désigne la ou les personnes de fois à autre inscrite(s) au registre des membres de la Société comme étant la ou les détentrices d'Actions;

«Légitimement Doté» désigne, dans le contexte de la définition d'un «Refinancement» un montant pouvant être Légitimement Doté à la seule condition:

- (i) que ce montant soit effectivement détenu par le Groupe en numéraire immédiatement disponible;

(ii) que lorsqu'il doit être transféré par un quelconque membre du Groupe à un quelconque autre membre du Groupe, aucun des actes nécessaires à ce transfert ne soit interdit par une loi, un règlement, un principe comptable, une disposition d'un quelconque Document Financier ou autrement (les frais et dépenses de ces actes seront déduits du montant Légitimentement Doté, et ledit montant Légitimentement Doté sera de ce fait tenu pour net de l'intégralité de ces frais et dépenses);

(iii) qu'aucun acte nécessaire en vue du paiement de ce montant à la tierce partie concernée ne soit interdit par une loi, un règlement, un principe comptable, une disposition d'un quelconque Document Financier ou autrement;

«Cotation» désigne l'admission d'une quelconque portion du capital de la Société à la cotation sur un quelconque marché boursier dûment reconnu;

«Manager» et «Managers» désignent collectivement Wenzel, Gross, McCabe, Reeve, Bonizzoni, Verga, Clerici, Traynor, Fields, Magnière, Ostelli, Dubois, Seidel, Schaperdot, Meinel et Pensotti;

«Dilution de la Gestion» indique le fait que les Directeurs ne détiennent plus 15 pour cent des Actions ou davantage;

«Newco» désigne KEELEY, S.à r.l.;

«Administrateur de Newco» désigne Brian Veitch et Mark Elborn;

«Majorité au sein de Newco» désigne les porteurs d'au moins 50 pour cent en valeur nominale des Actions alors émises par Newco(s);

«cadre» désigne et comprend tout administrateur ou manager de la Société;

«Action Ordinaire» désigne les Actions Ordinaires avec droit de vote d'une valeur au pair de EUR 25,- chacune;

«Refinancement» désigne pour les besoins des présents Statuts qu'un «Refinancement» a été effectué:

(i) lorsqu'un membre du Groupe est en défaut de paiement aux termes d'un quelconque Document Financier (que le ou les prestataires du financement de dette aux termes du Document Financier concerné ait ou non agi en rapport avec ce défaut de paiement) et que le montant nécessaire pour remédier à ce défaut de paiement ne peut être Légitimentement Doté par aucun membre du Groupe (à condition qu'un Refinancement existe dès lors qu'un quelconque montant susceptible d'être Légitimentement Doté manque à être utilisé pour remédier à ce défaut de paiement endéans un délai de 7 jours);

(ii) dès lors qu'un quelconque membre du Groupe se voit légalement tenu de procéder à une augmentation de son capital social et que le montant nécessaire pour alimenter cette augmentation de capital excède EUR 2.000.000,- et ne peut être Légitimentement Doté par aucun membre du Groupe;

(iii) dès lors que les Managers informent le Conseil d'Administration du fait que le Groupe a besoin de liquidités supplémentaires en vue de satisfaire aux exigences de capital de roulement du Groupe ou en vue de remédier à un défaut de paiement réel ou potentiel aux termes d'un Document Financier, et que cet apport de numéraire supplémentaire ne peut être Légitimentement Doté par aucun membre du Groupe (un «Refinancement Annoncé»); ou

(iv) si suite à un défaut aux termes d'un Document Financier autre qu'un défaut de paiement auquel il n'a pas été remédié aux termes d'un Document Financier, le ou les prestataires du financement de dette indique(nt) par écrit qu'une augmentation de capital supérieure à EUR 2.000.000,- est nécessaire en vue de remédier à ce défaut et que ce montant ne peut être Légitimentement Doté par aucune société du Groupe;

«Société liée» désigne, en rapport avec toute personne juridique de droit public, toute autre personne juridique de droit public qui est sa filiale, sa société holding ou une autre filiale de sa société holding;

«Cession» désigne (a) le transfert (y compris tout transfert conforme aux termes de l'Article 11.2., et que ce soit par le biais d'une transaction unique ou d'une série de transactions) d'Actions à la suite duquel une personne généralement quelconque (ou des personnes liées entre elles) jouirait de la propriété légale ou bénéficiaire sur ce nombre d'Actions qui au total les feraient bénéficier d'un droit de vote supérieur à 50 pour cent des droits de vote pouvant normalement être exercés lors de la tenue d'Assemblées Générales de la Société, à la condition qu'il ne pourra s'effectuer aucune Cession suite (a) à un quelconque transfert effectué aux termes de l'Article 12.10. (préemption, Tag-Along) et/ou (b) à une quelconque forme de réorganisation du capital ou projet d'arrangement ou situation similaire effectué(e) sous le droit luxembourgeois ou autre;

«Majorité des Actionnaires» désigne les porteurs de quatre vingt cinq pour cent (85%) en valeur au pair des Actions Ordinaires de Classe A de fois à autre en circulation; et

«Actions» ou «actions» désignent les actions (y compris les Actions Ordinaires) représentant de fois à autre les titres représentatifs de capital émis et en circulation de la Société (ainsi que tous droits attachés à ces actions, y compris tout droit de participation à une quelconque augmentation de capital).

1.2. A moins d'exigence contraire dans le contexte, les mots, termes ou expressions contenus dans le corps des présents Statuts possèdent la même signification que celle définie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, et en vigueur à la date d'adoption des présents Statuts.

1.3. Dans le corps des présents Statuts:

(a) les titres de chapitre sont inclus à des fins pratiques uniquement et ne peuvent affecter en rien l'interprétation desdits Statuts;

(b) les termes indiquant le singulier incluent le pluriel et vice-versa;

(c) les termes indiquant un genre incluent l'autre et vice-versa;

(d) toute référence à une personne est censée faite à une personne physique, firme, association, société, entité légale, organisme ou fondation (et dans chaque cas, qu'ils aient ou non une personnalité juridique distincte).

2. Raison sociale, Durée, Objet, Siège social

2.1. L'objet de la Société aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, et sous toute forme, toutes transactions industrielles, commerciales, financières, meubles ou immeubles directement ou indirectement liées à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement permanent ou temporaire d'un portefeuille créé à cet effet. La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes

affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet social identique, analogue ou connexe, ou encore susceptible de favoriser son développement ou l'étendue de ses opérations.

2.2. La Société existe avec la raison sociale AZELIS S.A.

2.3. Le siège social de la Société est sis dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu situé au Grand Duché de Luxembourg.

2.4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3. Capital social et actions de la société

3.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 508.350,-) représenté par vingt mille trois cent trente quatre (20.334) Actions Ordinaires d'une valeur au pair de EUR 25,- chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts. La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites et selon les termes de la loi.

3.2. Les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations utiles exigées par l'Article trente neuf de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ultérieurement. La propriété des actions nominatives sera établie par leur inscription audit registre. Tout certificat d'inscription au registre sera émis et signé par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; au cas où une action est détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété de cette action devront nommer un mandataire unique aux fins de présentation de cette action vis-à-vis de la Société. La Société est autorisée à suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce que une personne ait été désignée comme étant son seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

4. Assemblées générales des actionnaires

4.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société. L'Assemblée Générale sera réunie à l'appel du Conseil d'Administration. Elle pourra également se réunir à la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) des Actions Ordinaires de la Société alors en circulation.

4.2. L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg qui serait indiqué dans les convocations, le 2 avril de chaque année à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure indiqués dans les avis de convocation afférents.

A moins de dispositions contraires contenues dans le corps des présentes, le quorum et l'heure requis par la loi régiront l'avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société.

Toute Action Ordinaire donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des actionnaires en désignant un autre actionnaire comme étant son mandataire par écrit, par câble, télex ou télécopie.

4.3. Exception faite de possibles exigences contraires de la loi, les résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires dûment constituée seront adoptées à la simple majorité des porteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés, à l'exception des résolutions portant sur les matières suivantes, lesquelles seront valablement adoptées grâce au vote favorable d'une Majorité d'Actionnaires:

(a) Augmentation, réduction et réorganisation du capital actions, ou conversion des obligations convertibles:

Autrement qu'aux termes des présents Statuts, la création, l'attribution ou l'émission de toutes actions ou obligations par la Société, y compris à la suite de la conversion des Obligations Convertibles, ou de l'accord de tout droit d'exiger l'attribution ou l'émission de ces actions ou titres ou l'augmentation, la sous-répartition, la consolidation ou autre modification du capital actions de la Société.

(b) Rachat ou remboursement des Actions

Toute réduction, tout remboursement, achat ou rachat (par la Société), rachat ou remboursement d'Actions, ou réduction du montant (s'il en est) porté au crédit de toute réserve non disponible en vue de distribution (y compris la réserve de primes et la réserve de remboursement de capital), excepté en vue des buts spécifiques définis par les présents Statuts.

(c) Emission d'obligations, titres de créance et autres reconnaissances de dettes

Toute émission d'obligations, titres de créance et autres reconnaissances de dettes par la Société, ou l'accord de tout droit d'exiger l'émission de tels titres.

(d) La modification des Statuts

La modification de toute disposition des présents Statuts.

(e) Modification du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration

Toute augmentation ou réduction du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration.

(f) Dissolution ou liquidation de la Société

L'adoption de toute résolution impliquant la liquidation ou la dissolution de la Société, ou le dépôt de toute demande ou autre document utile ou autre démarche entamée par toute personne en vue de la nomination d'un curateur ou d'un liquidateur, ou encore l'invite faite à toute personne de nommer un administrateur séquestre.

(g) La distribution de dividendes

L'annonce ou le fait d'effectuer des paiements de tout dividende ou autre distribution aux porteurs des actions de la Société.

A la condition que suite à la survenue d'un Refinancement (autre qu'un Refinancement Annoncé), les matières définies au paragraphe 4.3. ci-dessus exigeront l'accord d'une seule Majorité Newco, et non celui d'une Majorité des Actionnaires, et en tout état de cause dans la mesure nécessaire pour effectuer tout Acte de Refinancement Requis.

4.4. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir assister et prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et qu'ils déclarent avoir été informés quant à l'ordre du jour de cette assemblée, ladite assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

5. Conseil d'Administration

5.1. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de quatre membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Annuelle, laquelle déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Le mandat des administrateurs ne pourra pas dépasser six ans; ils occuperont leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs sont élus à la majorité simple des voix des Actions Ordinaires présentes ou représentées.

Sous réserve de l'Article 5.4.(n) ci-dessous, tout administrateur pourra être révoqué, avec ou sans raison, à la majorité simple des voix, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance dans un poste d'administrateur en raison de décès, de départ à la retraite ou autrement, cette vacance pourra être temporairement pourvue à la majorité simple des voix des administrateurs et ce jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

5.2. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un Président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être un administrateur, et qui sera en charge de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira à l'appel de son Président ou de deux administrateurs, à l'endroit indiqué dans les avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées des actionnaires et réunions du Conseil d'Administration; en cas d'absence toutefois, les actionnaires ou les administrateurs pourront nommer un autre administrateur Président pro tempore à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou à cette réunion du Conseil d'Administration.

Préavis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration devra être donné aux administrateurs vingt quatre heures au moins avant l'heure prévue pour cette réunion. Cet avis pourra être omis au cas où chacun d'entre les administrateurs y consent par écrit, par câble, télex ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Aucun autre avis ne sera requis pour une réunion du Conseil d'Administration tenue en un lieu et à une heure fixés par une résolution antérieure du Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en nommant une autre administrateur comme son mandataire par écrit, par câble, télex ou télécopie.

Tout administrateur pourra représenter plus d'un seul de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres. Toute participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une présence en personne lors de cette réunion.

5.3. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins quatre des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Nonobstant ce qui précède, suite à un Refinancement (autre qu'un Refinancement Annoncé), et si une réunion du Conseil d'Administration ne rassemble pas quatre administrateurs au moins, une seconde réunion sera appelée et tenue endéans dix (10) jours de la première, lors de laquelle la présence de deux administrateurs (y compris un (1) Administrateur Newco au moins) sera suffisante pour délibérer et agir concernant toutes les matières qui auraient dû être considérées lors de la première réunion, à moins que quatre administrateurs aient été présents lors de la seconde réunion, auquel cas le nombre d'administrateurs nécessaire pour délibérer et agir valablement sera de quatre.

5.4. Sous réserve des dispositions stipulées au paragraphe 5.3. ci-avant, les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présent ou représentés lors de la réunion, à l'exception des décisions portant sur les matières suivantes, qui seront valablement prises par au moins quatre administrateurs:

(a) Acquisitions, création, fusions ou dé-fusions, ou disposition par le Groupe de toute société filiale, entreprise ou société en activité (ou d'une partie des mêmes)

L'acquisition ou la disposition de la totalité ou d'une partie substantielle de toute entreprise ou société en activité, la fusion ou la dé-fusion de la totalité ou d'une partie substantielle de l'entreprise ou de la société en activité, ou l'acquisition ou la disposition d'actions du capital ou de toute société, entreprise ou société en activité, ou l'acquisition ou la création par le Groupe d'une quelconque société filiale ou entreprise (ou d'une partie des mêmes), ou encore la souscription ou autre opération d'acquisition par un quelconque membre du Groupe ou d'un quelconque intérêt (que ce soit pour son compte ou en tant que nominée) dans le capital ou d'instruments convertibles dans le capital actions de toute société tierce ou personne juridique de droit public tiers (à l'exception d'une société Contrôlée par la Société).

(b) Approbation du plan social annuel et du budget du Groupe

(i) L'adoption en rapport avec chaque exercice financier, du budget et du plan social annuel;

(ii) La prise de tous engagement de dépense de capital par tout membre du Groupe, à moins que (et dans la mesure où) ces engagements aient été prévus dans ce budget pour cet exercice financier;

(iii) Toute révision matérielle du budget et du plan social annuel;

(iv) Toute action qui serait incompatible avec le budget et le plan social annuel.

(c) Acquisitions, investissements ou dispositions d'avoirs pour l'exercice financier concerné et dépassant deux cent mille euros (EUR 200.000,-) pour chaque transaction ou groupe de transactions connexes

Autrement et dans la mesure où une quelconque acquisition ou disposition a été spécifiquement prévue dans le budget d'un exercice financier:

(i) toute acquisition ou disposition (y compris et sans limitation tout achat, vente, transfert, location, licence ou location-vente) par le Groupe ou de quelconques avoirs du Groupe, à titre onéreux et pour un montant supérieur à EUR 200.000,-; ou

(ii) le fait d'effectuer (ou de conclure d'effectuer) toute dépense de capital par un quelconque membre du Groupe au cours d'un quelconque exercice (que ce soit par le biais d'une transaction unique ou d'une série de transactions reliées entre elles) et d'un montant supérieur à EUR 200.000,-.

(d) Encours de nouvelles dettes d'ordre financier dépassant un million d'euros (EUR 1.000.000,-) en tout, et conclusion d'arrangements de garantie en rapport avec les mêmes

Autrement que prévu au budget de l'exercice financier concerné, l'emprunt de tout argent par un membre du Groupe dépassant en tout un montant de EUR 1.000.000,-, la création, l'extension ou la modification par le Groupe (excepté si (a) exigé par la loi ou (b) dans le cours normal de la fourniture de biens et de services par le Groupe), ou la création, l'extension ou la modification de toute hypothèque ou charge par un quelconque membre du Groupe.

(e) Acquisitions, dispositions ou octroi de licences de Droits de Propriété Intellectuelle ou Copyrights

L'acquisition ou la disposition de Droits de Propriété Intellectuelle ou Copyrights, ou la conclusion ou la résiliation de contrats de licence en rapport avec des Droits de Propriété Intellectuelle ou Copyrights.

(f) Exploitations conjointes ou associations en partenariat avec des tiers

La formation, la conclusion, la résiliation ou le retrait de toute exploitation conjointe, consortium, association en partenariat ou autre association sous forme non constituée par un quelconque membre du Groupe.

(g) Contrats autres qu'entre sociétés non liées

L'opération ou la conclusion d'une quelconque transaction, par un membre du Groupe, de quelque nature qu'elle soit autre qu'un marché conclu entre sociétés non liées et selon des termes commerciaux normaux, ou autre que dans le cours normal des affaires commerciales du Groupe (y compris mais sans limitation toute transaction entre des membres du Groupe - y compris en cela la Société - d'une part, et tout porteur d'Actions de leurs sociétés affiliées ou toute société ou personne liée à l'un quelconque d'entre les porteurs d'Actions d'autre part).

(h) Nomination du directeur général / administrateur délégué de chacune des filiales du Groupe

La nomination ou la révocation de tout directeur général ou administrateur délégué de toute société Contrôlée par la Société ou la conclusion ou la résiliation de tout contrat de travail, contrat de service ou de conseil, de toute convention portant sur des services par un quelconque membre du Groupe en rapport avec les services d'une telle personne, dès lors que (a) cette personne est ou doit être nommée aux fonctions de directeur général ou d'administrateur délégué de toute société Contrôlée par la Société.

(i) Fixation de la rémunération et des avantages des Managers

La détermination ou la modification de tout terme de tout contrat ou convention, conclu entre un Manager et un membre du Groupe, toute augmentation ou modification de la base utilisée pour le calcul de la rémunération versée par le Groupe (y compris en cela tout salaire, honoraire, bonus ou droit à une commission ou arrangement ou contribution à une retraite) aux termes d'un contrat ou d'une convention, mais hormis dans chaque cas toute augmentation ou modification résultant d'un droit contractuel.

(l) Matières subsidiaires

L'approbation de toute résolution proposée lors d'une assemblée des Actionnaires d'un membre du Groupe (autre que la Société) en rapport avec une ou plusieurs des matières visées à l'Article 4.3. ci-dessus, y compris l'octroi de procurations ou autres consentements dressés par écrit.

(m) Quasi-liquidation

Toute disposition d'avoirs par un quelconque membre du Groupe (autre que la Société) d'une manière comme représentant une quasi-liquidation au regard du droit luxembourgeois.

(n) Nomination et révocation de Managers en tant qu'Administrateurs; conclusion ou résiliation de contrats d'emploi de Managers

La nomination ou la révocation de tout Manager à des ou de fonctions d'administrateur de la Société, ou du Président de la Société, ou la conclusion ou la résiliation de tout contrat de travail, contrat de services ou de conseil, de toute convention portant sur des services par un quelconque membre du Groupe en rapport avec les services d'une telle personne, dès lors que (a) cette personne est ou doit être nommée aux fonctions d'administrateur de la Société (ou une personne liée avec un administrateur de la Société), ou (b) est, ou doit devenir Manager.

(o) Changement fondamental dans la nature des affaires traitées

L'apport d'un quelconque changement dans la nature des affaires traitées par la Société, ou permettant d'apporter un quelconque changement dans la nature des affaires traitées par un quelconque membre du Groupe, ou dans le cas d'une société filiale acquise après la date du présent contrat, l'apport d'un quelconque changement dans la nature des affaires traitées par cette société filiale (à la date de cette acquisition), lequel changement serait, dans chaque cas, de nature matérielle dans le contexte du Groupe considéré dans son ensemble.

(p) Initiation ou règlement d'une action matérielle en justice

Toute initiation ou tout règlement d'une action matérielle en justice concernant le Groupe dans son ensemble.

(q) Changement matériel dans les politiques comptables du Groupe

L'instauration de tout changement matériel dans les politiques ou les principes comptables du Groupe ou dans la base de leur application, à l'exception des changements exigés de fois à autre en vue de se conformer aux modifications in-

tervenues au niveau légal ou à celui des Normes des Pratiques Comptables (Statements of Standard Accounting Practice).

A cette condition qu'à la suite de tout Refinancement (autre qu'un Refinancement Annoncé), ou à la suite d'une Dilution de Gestion, les matières visées au paragraphe 5.4. exigeront l'accord d'une seule Majorité Newco, et non celui du Conseil d'Administration (et dans la mesure où le Conseil d'Administration doit alors agir en vue de procéder à ces matières, le nombre d'Administrateurs requis pour délibérer et agir valablement sera de trois), en tout état de cause, dans la seule mesure nécessaire pour procéder à un quelconque Refinancement Requis.

Le Conseil d'Administration pourra à l'unanimité adopter des résolutions par voie circulaire, en exprimant leur vote par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou autre moyens de communication similaires, à confirmer par la suite par écrit. Ces différents message constitueront le procès-verbal établissant la résolution concernée.

5.5. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou en son absence par le Vice-Président, ou encore par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux administrateurs.

5.6. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour procéder à tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Aux termes de l'Article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec cette gestion journalière pourra être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, cadres, directeurs ou autres agents, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires, agissant soit seuls soit conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par résolution du Conseil d'Administration. Toute délégation à un membre du Conseil d'Administration devra cependant recevoir l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires. La Société pourra également octroyer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique dressé sous forme d'acte privé.

5.7. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

6. Surveillance de la société

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des actionnaires nommera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra dépasser six ans.

7. Exercice financier, Solde de profits

7.1. L'exercice financier de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année civile.

7.2. Sur les bénéfices annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès lors et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, ainsi qu'il est défini à l'Article 3.1. des présents Statuts ou augmenté ou réduit de fois à autre ainsi que stipulé à l'Article 3.1. des présents Statuts

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être versés selon les termes et conditions prévus par la loi.

8. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (lesquels peuvent indifféremment être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution, ladite assemblée déterminant également leurs pouvoirs et leurs émoluments.

9. Revenus et Capital social

9.1. Les Actions posséderont les mêmes droits relativement aux dividendes versés sur elles, lesquels dividendes seront payés en proportions égales pour chaque Action.

9.2. En cas de dissolution de la Société ou d'un autre revenu de capital, les avoirs disponibles en vue de distribution aux porteurs de parts restants après règlement de toutes les autres dettes et passifs de la Société (ainsi que tous coûts, frais et dépenses en rapport avec cette dissolution) seront appliqués à la distribution pari passu du solde de ces avoirs aux porteurs d'Actions.

10. Droits de Souscription

Toutes les Actions que la Société se propose d'attribuer intégralement en contrepartie de numéraire seront tout d'abord offertes à la souscription aux porteurs des Actions Ordinaires au pro rata de l'intégralité de la valeur au pair de ces actions alors détenues par chacun de ces porteurs par rapport au nombre total de ces Actions Ordinaires en circulation. Cette offre sera effectuée par voie d'avis écrit spécifiant le nombre d'actions auquel le porteur concerné aura droit et fixant une limite de temps (laquelle ne pourra être inférieure à quatre semaines) endéans laquelle l'offre (au cas où elle n'est pas acceptée) sera considérée comme ayant été refusée. Les porteurs d'actions de la Société qui acceptent l'offre seront habilités à indiquer qu'ils accepteraient, selon les mêmes termes, des actions (en spécifiant un nombre maximum) qui n'ont pas été acceptées à l'achat par d'autres actionnaires (les «Actions En Sus»). Toutes les Actions En Sus seront attribuées aux porteurs ayant indiqué qu'ils accepteraient des Actions En Sus. Les Actions En Sus seront attribuées au pro rata du nombre total d'Actions Ordinaires détenues par les porteurs acceptant des Actions En Sus (à cette condition qu'aucun porteur ne pourra se voir allouer plus que le nombre maximum d'Actions En Sus que ce porteur s'est déclaré prêt à accepter). A l'expiration de cette période, ou après réception par la Société d'une acceptation ou d'un refus pour chacune des offres ainsi faites, le Conseil d'Administration sera habilité à disposer de toutes les ac-

tions ainsi offertes, et qui ne doivent pas être attribuées conformément au présent Article 10, de la manière que le Conseil d'Administration estimera être dans le meilleur intérêt de la Société. Si, en raison de l'inégalité du nombre d'actions nouvelles à être émises et du nombre d'actions détenues par les porteurs autorisés à recevoir l'offre de nouvelles actions, de quelconques difficultés sont soulevées concernant la répartition de telles nouvelles actions entre les porteurs, ces difficultés seront (en l'absence de toute directive de la Société) déterminées par le Conseil d'Administration.

11. Transferts: Dispositions d'ordre général

11.1. Aucun transfert d'une quelconque action du capital de la Société ne pourra être effectué durant une période de 5 ans à compter de l'adoption des présents Statuts à moins que ce transfert respecte les dispositions énoncées dans les présents Statuts. Sous réserve des présentes, le Conseil d'Administration approuvera tout transfert ainsi effectué à moins (a) que leur enregistrement permette l'enregistrement d'un transfert d'actions sur lesquelles la Société possède un droit de gage ou (b) que le Conseil d'Administration soit autrement habilité à refuser d'enregistrer ce transfert aux termes des présents Statuts. Tout transfert ou projet de transfert d'actions de la Société effectué ou envisagé en violation des présents Statuts sera nul et non avenu.

11.2. Pour les besoins des présents Statuts:

(a) une modification de la constitution d'une association détentrice d'Actions ne constituera pas un transfert de ces Actions; et

(b) ce qui suit sera considéré (mais sans limitation) comme représentant un transfert par un porteur d'actions de la Société:

(i) toute directive (par voie de renonciation, de cession ou autrement) dans le chef d'un porteur ayant droit à une attribution ou à un transfert d'actions, impliquant qu'une action soit attribuée ou émise ou transférée à une autre personne que lui-même; ou

(ii) sous réserve du point (a) ci-dessus, toute vente ou autre disposition (y compris par le biais d'une charge ou d'un autre intérêt sur titres) (ou tout contrat, accord ou engagement en vue de ou en rapport avec une telle vente ou disposition) d'un quelconque intérêt équitable dans une action (y compris tous droits de vote y attachés), (x) que ce soit ou non le fait du porteur concerné, (y) que ce soit à titre onéreux ou gratuit, et (z) qu'il soit ou non effectué par le biais d'un instrument dressé par écrit.

12. Transferts autorisés

12.1. Tout propriétaire d'actions de la Société qui est une personne juridique de droit public pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à une autre personne juridique de droit public qui est pour l'heure une Société Liée (une telle personne juridique de droit public étant dénommée une «Société du Groupe»).

Si une Société du Groupe, alors qu'elle détient des actions de la Société, cesse d'être une Société du Groupe en rapport avec l'organe porteur antérieur desdites actions (ou porteur des actions suite à un transfert autorisé aux termes de l'un quelconque des Articles 12.2. à 12.10. des présentes) (le «Premier Porteur»), elle devra endéans un délai de 21 jours après avoir cessé d'être une Société du Groupe transférer les actions qu'elle détient au Premier Porteur (ou à toute Société du Groupe du Premier Porteur), faute de quoi les dispositions de l'Article 15.2. seront d'application.

12.2. Sous réserve des dispositions des présentes, tout porteur d'actions de la Société qui est un simple particulier (le «Membre Original») pourra à tout moment transférer tout ou partie des actions qui lui auront originalement été attribuées ou tout intérêt dans les mêmes, contre la contrepartie qui lui semblera appropriée, à son époux ou épouse, enfant(s) adulte(s) ou bel enfant ou beaux enfants adulte(s) ou encore au trustee ou aux trustees (les «Trustees») d'une fondation de famille constituée intégralement au profit de l'un ou plusieurs des cédants, son époux ou épouse, enfants ou beaux enfants, et dont ledit porteur serait le constituteur (chacun d'entre les mêmes étant un «Cessionnaire Autorisé»), et tout Cessionnaire Autorisé pourra transférer tout ou partie de ces actions à tout autre Cessionnaire Autorisé.

12.3. Les Trustees pourront à tout moment transférer tout ou partie de leurs actions à une société dont ils détiennent l'intégralité du capital actions et qui est contrôlée par eux, à la condition que, si une telle société, pendant qu'elle est membre de la Société, cesse d'être une telle société, elle devra endéans un délai de 21 jours de cette cessation, retransférer les actions dont elle est porteuse aux Trustees ou à une société dont les Trustees détiennent l'intégralité du capital actions et qui est ainsi soumise à leur contrôle, faute de quoi les dispositions de l'Article 15.2. seront d'application.

12.4. Toute personne propriétaire d'actions qui lui ont été transférées aux termes des Articles 12.2. ou 12.3. des présentes sera considérée comme ayant irrévocablement nommé le cédant de ces actions comme étant son mandataire en rapport avec ces actions, et aucun instrument de nomination ne devra être déposé auprès de la Société ou d'une quelconque filiale de la Société.

12.5. Toute personne détenant des actions de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à la Société conformément aux dispositions des présents Statuts et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

12.6. Toute personne détenant des actions de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à une quelconque tierce partie sans l'accord préalable du Conseil d'Administration.

12.7. Toutes les actions qui sont détenues par ou pour le compte d'un quelconque organisme de placement collectif (dans le sens de l'Article 235 de la FSMA telle qu'elle pourra ultérieurement être amendée, modifiée ou remplacée) pourront être transférées à des participants (dans le sens dudit Article, telle qu'il pourra ultérieurement être amendé, modifié ou remplacé) de cet organisme de placement collectif. De plus, tout porteur d'actions faisant partie d'un fonds d'investissement, ou nommé ou trustee d'un fonds d'investissement pourra transférer toutes actions détenues par lui:

(a) à tout porteur de parts, actionnaire, associé, participant ou détenteur de tout autre intérêt au sein de ce fonds ou au directeur, gestionnaire ou conseiller principal de cet investissement ou à tout employé de ce directeur, gestionnaire ou conseiller principal; ou

(b) à tout autre fonds d'investissement géré ou conseillé par le même directeur, gestionnaire ou conseiller principal que le directeur, gestionnaire ou conseiller principal du fonds d'investissement cité en premier ci-avant.

12.8. Tout porteur d'actions de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à un nommée ou trustee de ce seul porteur, et ce nommée ou trustee (y compris pour pallier tout doute DEMETES S.A.) d'une ou de plusieurs personnes pourra à tout moment transférer des actions à cette ou à ces personnes ou à un autre nommée ou trustee de cette ou de ces personnes à la condition qu'aucun intérêt bénéficiaire dans ces actions soit dévolu suite à ce transfert.

12.9. Tout porteur d'actions de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à un «plan de co-investissement» (qui soit un plan aux termes duquel certains cadres, employés ou associés d'une Newco originale, ou de son directeur, gestionnaire ou conseiller, seront habilités (que ce soit à titre individuel ou par l'entremise d'une personne juridique de droit public ou de toute autre personne, entité ou véhicule) à acquérir des actions que toute Newco acquerrait autrement). Un tel plan de co-investissement qui détient des actions par le biais d'une personne juridique de droit public ou d'une autre personne, entité ou véhicule pourra transférer des actions:

(a) à une autre personne juridique de droit public ou autre personne, entité ou véhicule qui détient ou détiendra des actions pour ce plan de co-investissement; et/ou

(b) à un tel cadre, employé ou associé ayant droit aux actions aux termes de et conformément au plan de co-investissement.

12.10. Toutes les actions pourront être transférées par application de l'Article 13. ci-dessous (Préemption) ou acceptation d'une offre faite aux termes de l'Article 14.1. (Tag-Along).

13. Préemption

13.1. Tout porteur d'actions de la Société qui souhaite transférer des actions (le «Cédant») autrement que conformément à l'Article 12 (Transferts Autorisés) devra en informer la Société par avis écrit (un «Avis de Transfert») indiquant:

(a) le nombre et la ou les classes d'actions dont il souhaite opérer le transfert (les «Actions à Vendre»);

(b) le nom de la tierce partie (s'il en est) à laquelle il se propose de vendre les Actions à Vendre;

(c) le prix auquel il souhaite transférer les Actions à Vendre (lequel si aucun prix n'est avancé sera considéré comme étant un montant nominal) (le «Prix de Cession»); et

(d) que l'Avis de Transfert soit ou non soumis à ce que l'intégralité (et non une partie seule) des Actions à Vendre soit vendue, et sinon, à ce que toutes les classes d'actions, si applicable, comprises dans les Actions à Vendre soient vendues. En l'absence de toute stipulation à l'un et à l'autre égards, il sera considéré comme n'étant pas soumis à de telles obligations,

A la condition qu'aucun Avis de Transfert ne sera notifié par un quelconque porteur d'Actions autre qu'une Newco sans l'accord préalable écrit du Conseil d'Administration (et que tout Avis de Transfert supposé donné sans cet accord soit considéré comme nul et non avenu).

13.2. Dès lors qu'un Avis de Transfert est tenu pour avoir été notifié conformément aux présents Statuts, le transfert envisagé sera traité comme ayant indiqué:

(a) que toutes les actions enregistrées au nom du Cédant sont incluses en vue du transfert;

(b) que le prix des Actions à Vendre sera un montant nominal; et

(c) qu'aucune des conditions prévues à l'Article 13.1.(d) ne sera d'application.

En vue de pallier tout doute, aucun Avis de Transfert tenu pour avoir été notifié conformément aux présents Statuts n'exigera l'accord du Conseil d'Administration.

13.3. Une fois notifié ou considéré comme ayant été donné conformément aux présents Statuts, aucun Avis de Transfert ne pourra être retiré à moins que le Cédant soit dans l'impossibilité d'établir qu'une Offre de Tag-Along a été faite conformément à l'Article 14.1. des présentes (Tag-Along). Dans ce cas, le Cédant sera autorisé à retirer cet Avis de Transfert, sans obligation pour qui que ce soit, dès avant l'opération d'un quelconque transfert (et de ce fait aucun transfert d'actions par le Cédant ne sera effectué).

13.4. Si un Avis de Transfert est notifié ou considéré comme ayant été donné conformément aux présents Statuts, le Cédant sera considéré comme ayant nommé la Société en tant que son agent pour la vente des Actions à Vendre, au Prix de Cession.

13.5. Si un transfert envisagé d'Actions à Vendre, ainsi qu'il est défini dans l'Avis de Transfert, aurait pour résultat une fois effectué en une Cession, alors les dispositions de l'Article 14. seront d'application, alors que celles des Articles 13.6. à 13.9. ne seront pas d'application à ce transfert envisagé.

13.6.

(a) La Société, aussi rapidement que possible après réception d'un Avis de Transfert notifiera par écrit à chacun de porteurs d'actions de la Société le fait que les Actions à Vendre sont disponibles à l'achat ainsi que le Prix de Cession.

Cet avis invitera chacun des porteurs à dire, par écrit et endéans deux mois de la date de cette notification (laquelle devra y être indiquée), s'il est disposé à acheter des Actions à Vendre et si oui, le nombre d'Actions à Vendre qu'il est disposé à acquérir.

Dans chacun des cas, et dans la mesure où les Actions à Vendre offertes à la cession n'ont pas déjà été acceptées, les Actions à Vendre seront offertes comme suit:

(i) en premier lieu, aux personnes définies à la colonne (2) ci-dessous;

(ii) en second lieu, aux personnes définies à la colonne (3) ci-dessous;

(iii) et enfin aux personnes définies à la colonne (4) ci-dessous:

(1)	(2)	(3)	(4)
Actions à vendre	Offertes en premier lieu à tout employé ou tous employés du Groupe nommés par le Conseil	Offertes en deuxième lieu aux Managers	Offertes en troisième lieu à/aux Newco(s)

(b) Lorsque des Actions à Vendre sont offertes à plus d'un porteur d'Actions existant, cela s'effectuera selon des termes qui, en cas de concurrence, feront en sorte que les Actions à Vendre soient cédées aux porteurs faisant une enchère au pro rata (aussi proche que possible) de leur détention d'actions (un «Droit Proportionnel»). Chaque porteur pourra spécifier s'il est prêt à acquérir des actions en nombre supérieur à son Droit Proportionnel (les «Actions en Sus») et, si le porteur fournit effectivement ces spécifications, il devra indiquer le nombre d'Actions en Sus qu'il est disposé à acquérir.

(c) Après expiration des offres à être faites conformément à l'Article 13.6.(a), ou avant, si toutes les Actions à Vendre qui sont ainsi offertes sont acceptées, le Conseil d'Administration attribuera les Actions à Vendre de la manière suivante:

(i) si le nombre total des actions demandées est égal ou inférieur au nombre total des Actions à Vendre disponibles, la Société attribuera les Actions à Vendre conformément aux demandes; et

(ii) si le nombre total des actions demandées est supérieur au nombre total des Actions à Vendre disponibles, chaque porteur se verra attribuer son Droit Proportionnel (ou le nombre d'Actions à Vendre qu'il a demandé s'il est inférieur). Les demandes concernant les Actions en Sus seront fournies conformément à ces demandes ou, en cas de concurrence, au pro rata (aussi proche que possible) de la détention d'actions de chacun des demandeurs, à cette condition qu'aucun porteur ne puisse se voir attribuer un nombre d'Actions en Sus supérieur au nombre qu'il en a demandé,

et dans chacun des cas ci-dessus la Société donnera avis immédiat de cette attribution (un «Avis d'Attribution») au Cédant et à chacune des personnes auxquelles des Actions à Vendre ont été allouées (un «Membre Demandeur») et indiquera dans cet Avis d'Attribution le lieu et le moment (qui ne pourra être supérieur à 14 jours à compter de la date de l'Avis d'Attribution) auxquels la vente des Actions à Vendre aura été complétée.

13.7. Sous réserve de l'Article 13.9., dès lors que toutes les attributions ont été effectuées, le Cédant sera tenu, dès paiement du Prix de Cession, de transférer les Actions à Vendre aux Membres Demandeurs, conformément à l'Avis d'Attribution. En cas de défaut de ce faire dans le chef du Cédant:

(a) le Président en fonction de la Société (ou toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration) sera considéré comme l'agent dûment mandaté du Cédant, avec tout pouvoir pour exécuter, effectuer et délivrer, au nom et pour le compte du Cédant, toute la documentation nécessaire pour donner effet au transfert des Actions à Vendre concernées au Membre Demandeur;

(b) le Conseil d'Administration pourra recevoir et donner décharge pleine et entière relativement au prix d'achat pour le compte du Cédant, et enregistrera le(s) Membre(s) Demandeur(s) comme étant le(s) nouveau(x) propriétaire(s) des actions concernées; et

(c) le Conseil d'Administration portera ledit prix d'achat au crédit d'un compte bancaire distinct ouvert au nom de la Société, et détiendra ces fonds en dépôt (sans intérêt) pour le Cédant jusqu'à ce que ledit Cédant lui aie remis son ou ses certificats correspondant aux actions concernées (ou un instrument d'indemnisation, établi dans une forme satisfaisante aux yeux du Conseil d'Administration, pour ce qui est de tout certificat égaré), à la suite de quoi le montant de l'achat lui sera remis.

La nomination visée à l'Article 13.7.(a) sera irrévocable et est faite en garantie de la bonne exécution des obligations du porteur d'actions de la Société concerné telles que définies dans le corps des présents Statuts.

13.8. Au cas où le Cédant inclut une disposition dans l'Avis de Transfert conditionnant une cession à la vente de l'intégralité des Actions à Vendre, et que cette condition ne peut être remplie, l'Avis d'Attribution contiendra une offre supplémentaire, valable 28 jours, adressée à ces personnes auxquelles des Actions à Vendre ont été attribuées, de demander des Actions à Vendre supplémentaires. Dans ces circonstances, et afin de pallier tout doute, cette condition demeurera valable et aucune vente ne sera effectuée à moins que la totalité des Actions à Vendre soient effectivement vendues.

13.9. Au cas où toutes les Actions à Vendre ne seraient pas vendues selon les termes du précédent paragraphe du présent Article 13., le Cédant pourra à tout moment endéans six mois civil de la réception d'une confirmation de la part de la Société de ce que les dispositions régissant la préemption contenues aux présentes ont été épuisées, transférer toutes Actions à Vendre (qui n'auraient pas été vendues) à toute(s) personne(s) (la ou les «Cessionnaire(s)Potentiel(s)») à un prix quelconque qui ne pourra être inférieur au Prix de Cession, à cette condition que:

(a) le Cédant fasse en sorte que les Cessionnaire(s)Potentiel(s), avant que tout transfert à leur profit soit effectué, fassent une offre écrite irrévocable (une «Offre de Co-vente») à tous les autres porteurs d'Actions (autres que des Actions détenues par un porteur lié à ou agissant de concert avec le ou les Cessionnaire(s)Potentiel(s)), proposant d'acheter la partie des Actions qu'ils détiennent comme étant le nombre d'Actions à Vendre dont le transfert est proposé au(x) Cessionnaire(s)Potentiel(s) par rapport au nombre total d'Actions détenues par le Cédant (avant tout transfert effectué aux termes du présent Article 13.), au même prix que celui convenu entre le ou les Cessionnaire(s)Potentiel(s) et le Cédant. Cette offre demeurera à l'acceptation pour une période qui ne pourra être inférieure à 2 mois à compter de la date de l'Offre de Co-vente;

(b) le Conseil d'Administration sera autorisé à refuser l'enregistrement de tout cessionnaire potentiel (i) s'il est ou est tenu pour être un nommé pour une personne que le Conseil d'Administration considère raisonnablement comme étant un concurrent ou lié à un concurrent au niveau des affaires commerciales quelles qu'elles soient du Groupe et (ii)

que si ce transfert était enregistré, plus de dix pour cent du capital actions de la Société serait détenu par des nominées agissant pour le compte de concurrents au niveau des affaires commerciales de la Société et de ses sociétés filiales;

(c) si le Cédant a stipulé dans l'Avis de Transfert qu'à moins que toutes les Actions à Vendre soient vendues aucune ne le serait, le Cédant ne sera pas habilité, sauf accord écrit du Conseil d'Administration, à vendre quelque partie que ce soit des Actions à Vendre visées par l'Avis de Transfert à cette personne ou à ces personnes;

(d) toute vente ainsi effectuée sera une vente de bonne foi, et le Conseil d'Administration pourra exiger d'être satisfait de la manière qu'il pourra raisonnablement exiger de ce que les Actions à Vendre seront cédées suite à une vente de bonne foi à un prix qui ne pourra être inférieur au Prix de Cession, sans aucun rabais, déduction ou dégrèvement que ce soit au profit de l'acheteur et, au cas où il ne serait pas satisfait, il pourra refuser d'enregistrer l'acte de cession.

14. Tag-Along

14.1. Au cas où une cession de bonne foi (ou, selon le présent Article 14.1., une cession de bonne foi envisagée) d'Actions aurait pour effet, si elle était effectuée, de résulter en une Cession, le ou les porteur(s) des Actions à être transférées (le(s) «Cédant(s) Concerné(s)») feront en sorte, avant que ce transfert soit effectué, que le cessionnaire proposé ait inconditionnellement offert à tous les autres porteurs d'acheter l'intégralité des autres Actions émises (autres que les Actions détenues par un porteur lié à ou agissant de concert avec le cessionnaire proposé) selon les mêmes termes que ceux conclu entre le(s) Cédant(s) Concerné(s) et le cessionnaire proposé (une «Offre de Tag-Along»). Cette Offre de Tag-Along demeurera valable pour une période qui ne pourra être inférieure à deux mois.

14.2. Le Conseil d'Administration refusera l'enregistrement du cessionnaire proposé si ce transfert oblige le(s) Cédant(s) Concerné(s) à faire en sorte de faire une Offre de Tag-Along conformément au présent Article 14. (Tag-Along) jusqu'à ce que cette Offre de Tag-Along ait été faite et complétée.

15. Due observation

15.1. En vue d'assurer:

(a) qu'un transfert d'actions est dûment autorisé aux termes des présents Statuts; ou

(b) qu'aucune circonstance n'est survenue exigeant qu'un Avis de Transfert doit ou devrait être notifié aux termes des présents Statuts; ou

(c) qu'une offre faite aux termes de l'Article 14.1. (Tag-Along) doit ou devrait être faite, le Conseil d'Administration pourra exiger, et devra exiger si cela est requis par un ou de quelconque porteur(s) de fois à autre propriétaire(s) d'une majorité d'Actions Ordinaires:

(a) que tout porteur; ou

(b) que le représentant légal de tout porteur décédé; ou

(c) que toute personne nommée comme étant un cessionnaire dans le cadre d'un transfert déposé en vue d'enregistrement, ou toute autre personne dont le Conseil d'Administration ou ce(s) porteur(s) pourraient raisonnablement estimer qu'elle possède des informations pertinentes à cet effet,

fournisse à la Société les informations et les preuves que le Conseil d'Administration estimera utiles concernant toute matière qu'il estimera utile (y compris mais sans limitation) les noms, adresses et intérêts de toutes les personnes possédant un intérêt dans les actions qui seraient enregistrées au nom du porteur.

15.2. Au cas où:

(a) les informations ou preuves devant être fournies aux termes de l'Article 15.1. ne le seraient pas, ou que ces informations et preuves auraient pour résultat que le Conseil d'Administration serait raisonnablement satisfait de ce que ce transfert serait effectué en violation des présents Statuts, un Avis de Transfert doit ou devrait avoir été donné, ou que cette offre doit ou devrait avoir été faite; ou

(b) le porteur des actions concernées manque à effectuer un transfert d'Actions lorsqu'il en est requis par les dispositions de l'Article 12. (Transferts Autorisés),

alors

(a) les actions concernées cesseront de conférer à leur porteur (ou à un quelconque mandataire) de quelconque droits (i) de vote (que ce soit par voie de scrutin ou à main levée) ou (ii) de toucher des dividendes ou autres distributions, ou encore (iii) d'acquérir de nouvelles actions de la Société; et

(b) si le Conseil d'Administration en décide ainsi, le porteur sera considéré comme ayant notifié un Avis de Transfert portant sur les actions concernées.

16. Indemnité

Sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, tout Administrateur ou autre cadre de la Société sera indemnisé sur les avoirs de la Société de tous frais, charges, dépenses, pertes ou responsabilités qu'il encourrait dans le cours de la décharge de ses devoirs de son poste ou en relation avec elle, y compris toute responsabilité encourue par lui dans sa défense lors de toutes procédures judiciaires, que ce soit au civil ou au pénal, lors desquelles un jugement serait rendu en sa faveur ou lors desquelles il serait acquitté, ou relativement à toute demande pour laquelle remède lui serait accordé par un quelconque tribunal l'estimant non coupable de négligence, de défaut, de manquement à ses devoirs en rapport avec les affaires de la Société. Aucun Administrateur ou autre cadre n pourra être tenu pour responsable d'aucune perte, dommage, dommage-intérêts ou mésaventure susceptible de survenir à l'encontre de la Société ou d'être encourue par la Société dans sa bonne décharge des devoirs de sa fonction ou en rapport avec elle. Le présent Article 16. ne sortira ses effets que dans la mesure où ses dispositions ne contreviennent pas à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives. Le Conseil d'Administration aura tout pouvoir pour acquérir et maintenir pour tout Administrateur ou autre cadre de la Société une assurance contre toute responsabilité qui, en vertu d'une quelconque loi ou règle, se verrait autrement liée à lui en rapport avec une quelconque négligence, un défaut, un manquement à ses devoirs dont il serait reconnu coupable en rapport avec les affaires de la Société.

17. Droit applicable

Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Pedoni, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 40, case 12. – Reçu 143 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

A. Schwachtgen.

(018611.3/230/1630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

SALOME, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5866 Hesperange, 23, rue Sangen.

R. C. Luxembourg F399.

STATUTS

Béatrice Mehlinger, 23, rue Sangen, L-5866 Hesperange, Luxembourgeoise, employée privée
 Alexandra Rosemarie Dietze, Hauptstrasse 6, D-54318 Mertesdorf, Allemagne, Allemande, employée privée
 Christian Gregoire, 13, rue Poincarré, L-2342 Luxembourg, Luxembourgeois, employé de l'Etat
 créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

I^{er}. Dénomination, siège social, durée, objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination SALOME, association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège de l'association est établi au 23, rue Sangen à L-5866 Hesperange.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute en tout temps suivant les dispositions des articles spécifiques de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- de promouvoir et de soutenir des cultures étrangères par des activités artistiques,
- de promouvoir la danse dans toutes ses formes, par des cours, ateliers, manifestations culturelles, etc.,
- d'organiser ou de participer à des manifestations culturelles au Luxembourg ou à l'étranger.

Cette énumération étant indicative et non limitative.

II. Membres, admissions, démissions, exclusions, cotisations

Art. 5. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de deux mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 8. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut pas être supérieure à cinquante Euros.

III. L'assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. La convocation se fait par voie écrite ou orale au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. La convocation indique l'ordre du jour.

Art. 12. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf si deux tiers des membres présents donnent leur accord.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers de membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Un procès-verbal contenant les résolutions prises lors de l'assemblée générale sera dressé par le secrétaire ou par un autre membre du conseil d'administration et conservé au siège social de l'association. Il pourra être consulté par tous les membres ou tiers de l'association. Les procès-verbaux des assemblées sont signés par deux membres du conseil d'administration.

IV. Conseil d'administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de trois années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que d'autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire envoie les invitations et écrit les comptes rendus des réunions, le trésorier gère les comptes et les finances de l'association, d'autres membres peuvent prendre en charge l'un ou l'autre dossier en particulier. Les candidatures doivent parvenir au conseil d'administration par voie écrite ou orale, avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Art. 17. La démission et l'exclusion d'un administrateur sont régies par l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, une signature de membres en fonction est nécessaire.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit suivant les besoins de l'association sur convocation d'un ou de plusieurs administrateurs.

Art. 21. Le conseil d'administration délibère valablement si la moitié des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

V. Dissolution

Art. 22. La dissolution ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale en se conformant à l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 23. En cas de dissolution, les fonds de l'association seront mis à la disposition d'une autre association sans but lucratif dont l'objet est similaire à celui de l'association dissoute.

VI. Modifications statutaires

Art. 24. Les modifications des statuts auront lieu conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

VII. Autres dispositions

Art. 25. Tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 26. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication de modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 27. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Fait à Luxembourg lors de la dernière assemblée générale en date du 22 février 2004 par les membres fondateurs. Le comité d'administration suivant a été arrêté:

B. Mehlinger / A. Dietze / C. Gregoire
Présidente / Secrétaire / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05410. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

MATERIS HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 95.859.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 11 février 2004

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Olivier Legrain, né le 30 septembre 1952 à Paris 15^{ème}, France, résidant au 19, place de la Résistance, 92446 Issy-les-Moulineaux, France, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet au 26 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2004.

MATERIS HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017741.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 38.626.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 4 novembre 2003 de transférer avec effet au 1^{er} décembre 2003 le siège social du 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2004.

INTERNATIONAL RAILWAYS SERVICES S.A.

D. Marliani

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017753.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

TMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.
R. C. Luxembourg B 58.578.

L'adresse du réviseur d'entreprises Madame Annette Eresch-Michels est à changer comme suit:

Adresse professionnelle: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Grevenmacher, le 23 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017784.3/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

K-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.412.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 décembre 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de M. Bernard Ewen en sa qualité d'Administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par le prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

D. Vervaet / J. Quintus

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018519.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

DEC SECOND CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 50.000,- USD.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 88.483.

—
Extrait des résolutions et décisions prises par l'Associé Unique en date du 28 janvier 2004

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Mr Joseph Michael Lacey, et la démission de Mr William Thomas Vaughn, ayant leur adresse professionnelle au 20 North Broadway, Oklahoma City, OK 73102, USA de leur fonction de gérant de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 28 janvier 2004,

- de nommer aux fonctions de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Mr John Richels, résidant au 251 Stonepine Cove, Calgary, Alberta, T3Z 3B5, Canada, et Mr Brian J. Jennings résidant au 18809, Hunter Creek Drive, Edmond OK 73003, USA.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour DEC SECOND CAPITAL, S.à r.l.

D. Marliani

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017754.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

DEC CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 50.000,- USD.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.269.

—
Extrait des résolutions et décisions prises par l'Associé Unique en date du 28 janvier 2004

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Mr Joseph Michael Lacey, et la démission de Mr William Thomas Vaughn, ayant leur adresse professionnelle au 20 North Broadway, Oklahoma City, OK 73102, USA de leur fonction de gérant de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 28 janvier 2004,

- de nommer aux fonctions de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Mr John Richels, résidant au 251 Stonepine Cove, Calgary, Alberta, T3Z 3B5, Canada, et Mr Brian J. Jennings résidant au 18809, Hunter Creek Drive, Edmond OK 73003, USA.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour DEC CAPITAL, S.à r.l.

D. Marliani

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017758.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurances.

R. C. Luxembourg B 31.035.

—
Avec effet au 1^{er} février 2004, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Pit Hentgen, demeurant à Roedgen, président.
- Monsieur Jean-Claude Finck, demeurant à Foetz, vice-président.
- Monsieur Gilbert Ernst, demeurant à Luxembourg, administrateur.
- Monsieur Jean-Paul Kraus, demeurant à Bertrange, administrateur.
- Monsieur François Pauly, demeurant à Luxembourg, administrateur.
- Monsieur Edmond Schumacher, demeurant à Luxembourg, administrateur.
- Monsieur Laurent Schummer, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 18 février 2004.

LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurances

P. Hentgen

Le Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018942.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

BRIXIA HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam.
Siège de direction effective: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 99.102.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(018614.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

VENITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 61.791.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Signature.

(017806.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

VENITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 61.791.

Commissaire aux Comptes

IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (anc. EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A.), domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Conseil d'Administration

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Directeur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.
THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Directeur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.
INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Directeur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Annuelle reportée des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 17 février 2004, a décidé d'affecter le résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 comme suit:

- Bénéfice reporté	230.372,- LUF
- Total:	230.372,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017805.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

VENITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 61.791.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Signature.

(017809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

VENITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 61.791.

Commissaire aux Comptes

IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (anc. EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A.), domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Conseil d'Administration

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Directeur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Directeur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.
INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Directeur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Annuelle reportée des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 17 février 2004, a décidé d'affecter le résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 comme suit:

- Bénéfice reporté	62.546,- LUF
- Total:	62.546,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017804.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

C.H.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.526.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	EUR	(48.488,91)
- Résultat de l'exercice	EUR	(10.232,22)
- Report à nouveau	EUR	(58.721,13)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Signature.

(018615.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

KN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.831.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04292, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour KN HOLDING S.A., société anonyme holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Speecke / B. Nasr

(018650.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

KN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.831.

Le bilan consolidé, le compte de profits et pertes consolidé, le rapport de gestion consolidé ainsi que le rapport établi par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour KN HOLDING S.A., société anonyme holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Speecke / B. Nasr

(018647.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.947.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(018616.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

SEPINVEST S.A., SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.082.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(018618.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 2.642.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(018620.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

HOBART IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.460.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN065139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	EUR (52.913,10)
- Résultat de l'exercice	EUR (10.252,36)
- Report à nouveau	EUR (63.165,46)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Signature.

(018619.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

HOBART IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.460.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 février 2004, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Diego Lissi, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à Carabella, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018623.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

GUIDANT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.448.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(018621.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Régionale d'Ehlerange-Est.
R. C. Luxembourg B 45.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2004.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(018622.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

WOK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7-9, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.222.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 février 2004.

Signature.

(018624.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

JOHN DEERE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.106.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires
de la Société tenue le 16 février 2004 au siège social de la Société*

L'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée) de la Société a approuvé les bilans, les comptes de profits et pertes et les annexes après examen des rapports du conseil d'administration et de l'auditeur interne pour l'exercice social clôturé au 31 octobre 2003.

L'Assemblée a décidé:

(i) d'allouer 5 % des profits à la réserve légale de la Société; et
(ii) de donner décharge pleine et entière (quitus) aux administrateurs de la Société pour leurs devoirs durant l'exercice social clôturé au 31 octobre 2003:

M. Stephen Pullin du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003;

M. James A. Israel du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003;

M. David C Everitt du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003;

M. James R. Jabanoski du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003;

M. Paul Enz du 1^{er} novembre 2002 au 11 septembre 2003;

M. Joel Van Vark du 1^{er} novembre 2002 au 1^{er} juillet 2003;

M. Patrick E. Mack du 13 février 2003 au 31 octobre 2003; et

M. Jon D. Volkert du 11 septembre 2003 au 31 octobre 2003.

(iii) de renouveler les mandats de M. Stephen Pullin, M. James A. Israel, M. David C. Everitt, M. James R. Jabanoski, M. Jon D. Volkert et M. Patrick E. Mack en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée se terminant lors de l'assemblée qui se tiendra en 2005.

Pour extrait et publication

JOHN DEERE BANK S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018908.3/253/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

HOKO PACIFIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 février 2004.

Signature.

(018625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

L'ARMOIRE A LINGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.936.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM00938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Un mandataire

(018627.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

TITAN ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 51.138.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature

Un mandataire

(018630.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

TITAN ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 51.138.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature

Un mandataire

(018626.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

APN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.906.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04279, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour APN HOLDING S.A., société anonyme

P. Bun

Administrateur

(018641.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

MONFINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.753.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 février 2004 que:

Ont été élus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008 en remplacement de Madame Maria Dennewald, Monsieur Claudio Ottaviani et Monsieur Mathis Hengel, Administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Diego Lissi, Administrateur de société, demeurant à MC-98000 Monaco.

Est élu Commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Commissaire aux Comptes démissionnaire:

- Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à CH-6582 Pianezzo Carabella.

Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018632.3/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

FRANULLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.289.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(018642.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

FRANULLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 13.000 EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.289.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(018639.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

FRANULLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.289.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(018635.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

FRANULLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.289.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée des associés du 23 février 2004

Le rapport des Gérants portant sur les exercices clos au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 est approuvé.

L'Assemblée donne décharge aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018633.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

TONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.493.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour TONE S.A., société anonyme

K. van Baren / C. Speecke

Administrateur / Administrateur

(018644.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

KATOEN NATIE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.367.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04295, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Speecke / B. Nasr

(018654.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

MAGISTRAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.432.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

MAGISTRAL INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

C. Schmitz / E. Ries

Administrateurs

(018655.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

DAY SPORTS MANAGEMENT AND EVENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 58.270.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAY SPORTS MANAGEMENT AND EVENTS S.A.

Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

(018658.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

INFICO INTERNATIONAL FINANCE AND INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 38.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFICO INTERNATIONAL FINANCE

AND INVESTMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme

M. A. Ousmanou

Administrateur-Délégué

(018662.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E.T.I. S.A., EUROPEENNE DES TECHNIQUES INFORMATIQUES, Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 39.925.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(018671.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

ECOBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.369.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05596, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(018847.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

COTTON WAY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 53.355.

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société COTTON WAY INTERNATIONAL, S.à r.l. avec R. C. Luxembourg B 53.355, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à dater de ce jour.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018890.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.324.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04298, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Speecke / B. Nasr

(018673.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

G.A.F.C., GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.222.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 15 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002.

4. L'Assemblée acte la démission en date du 15 mai 2003 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire et décide de diminuer le nombre de postes d'Administrateurs de cinq à quatre.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur
- Pierre Hoffmann, Administrateur

6. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour un nouveau terme de six ans les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Pierre Hoffmann et Romain Thillens ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018859.3/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

ORKENISE ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1010 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.430.

Procès-verbal de changement d'administrateur

La société ORKENISE ART S.A. dont le siège social est sis 39, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, accepte la démission de Mme Erna Van Nueten, de son poste d'administrateur du conseil d'administration,

et nomme la société PARGESTION S.A. en remplacement de Mme Erna Van Nueten comme Administrateur du conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004, et ce à compter de ce jour.

Luxembourg, le vendredi 28 juin 2002.

Certifié conforme et sincère

ORKENISE ART S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04647. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019011.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

LES JOYAUX DE LA TABLE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.355.

DENONCIATIONS

- MONTEREY AUDIT, S.à r.l., agent domiciliaire, dénonce le siège de la société LES JOYAUX DE LA TABLE, S.A. avec R. C. Luxembourg 84.355, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à dater de ce jour.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD ayant son siège social à Tortola, BVI dénonce son mandat d'administrateur dans la société LES JOYAUX DE LA TABLE S.A. à dater de ce jour.

- La société INTERNATIONAL NET LTD ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box N-529, Nassau, Bahamas, IBC N° 71.055 B du 15 janvier 1998, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes dans la société LES JOYAUX DE LA TABLE S.A. à dater de ce jour.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018892.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

FLORALE WERKSTATT EDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 47.163.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(018991.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

POA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 24, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 46.366.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(018964.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

ONLY KEYS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 4, rue August Neyen.

R. C. Luxembourg B 99.149.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur François Jolin, gérant de société, né le 24 mars 1970 à Metz (France), domicilié à 30bis, rue Principale, F-57530 Ars-Laquenexy,

ici représenté par Monsieur Jean-Philippe Mersy, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

spécialement mandaté à cet effet par une procuration établie le 27 janvier 2004.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ONLY KEYS.

Art. 3. La société a pour objet toutes prestations informatiques et notamment la création et la maintenance de sites Internet, l'édition de logiciels, la formation, l'achat et la vente, l'importation, l'exportation et la location de produits informatiques (hardware et software) dans son sens le plus large ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, qui ont été toutes souscrites par Monsieur François Jolin, préqualifié.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant son apport.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur François Jolin, gérant de société, né le 24 mars 1970 à Metz (France), domicilié à 30bis, rue Principale, F-57530 Ars-Laquenexy, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2233 Luxembourg, 4, rue Auguste Neyen.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Mersy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 février 2004, vol. 426, fol. 87, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 février 2004.

H. Hellinckx.

(018097.3/242/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

SOCIETE DE GESTION DE CAFES-RESTAURANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R. C. Luxembourg B 92.410.

L'an deux mille quatre, le 28 février à 16.00 heures s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE DE GESTION DE CAFES-RESTAURANTS, au siège social 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Deltgen, demeurant 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude Muller demeurant à Helmsange.

Le président déclare que les actionnaires représentant l'intégralité du capital souscrit sont présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

1) Démission des administrateurs:

- Henri Deltgen et Claude Müller.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 17.00 heures.

H. Deltgen / C. Müller

Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00254. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018952.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

ATRM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.070.

DENONCIATIONS

- MONTEREY AUDIT, S.à r.l., agent domiciliaire, dénonce le siège de la société ATMR S.A. avec R. C. Luxembourg 82.070, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à dater de ce jour.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD ayant son siège social à Tortola, BVI dénonce son mandat d'administrateur dans la société ATRM S.A. à dater de ce jour.

- La société INTERNATIONAL NET LTD ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box N-529, Nassau, Bahamas, IBC N° 71.055 B du 15 janvier 1998, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes dans la société ATRM S.A. à dater de ce jour.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018894.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

EUROPEAN JOINED MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 97.445.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social de la société,
le 5 janvier 2004 à 11.30 heures*

Présents:

PARGESTION S.A., représentée par Monsieur Serge Atlan

EURODOM S.A., représentée Monsieur Paul Michonneau

Monsieur Serge Atlan

La réunion est présidée par Monsieur Serge Atlan

Monsieur Paul Michonneau exerce la fonction de secrétaire du Conseil d'Administration.

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 8-10, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 8-10 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

Le conseil d'administration

PARGESTION S.A. / EURODOM S.A. / S. Atlan

S. Atlan / P. Michonneau / -

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019012.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

RAVARANI & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 47.998.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(018970.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

AGEFIPAR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.381.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(018972.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

ASW, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 47.934.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(018973.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

CALCUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.390.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(018981.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

C.M.P., CREATIVE MARKETING ET PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 20.594.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(018983.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

DESIGN METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.357.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(018987.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.910.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(019000.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

GOLDSTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.170.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(019001.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

GROUPE PRC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 83.012.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(019002.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

ROMAIN HOFFMANN ARCHITECTES ET URBANISTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.543.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(019004.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

HVB, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(019005.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

JF HOME DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange.
R. C. Luxembourg B 48.325.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fentange, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(019008.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

KMH-TECHNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.398.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(019009.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wormeldange.
R. C. Luxembourg B 77.987.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wormeldange, le 24 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(019010.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

HIGHTLY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.846.

Dénonciation du siège social

Par la présente, M^e Pierre Delandmeter dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège de la société HIGHTLY S.A. enregistrée au registre de commerce section B 79.846, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019017.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

TRANSWORLD INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 76.470.

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of TRANSWORLD INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 76.470), (hereinafter the «Corporation»), having its registered office in L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on June 6, 2000, published in the Mémorial C number 776 of October 24, 2000, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on November 21, 2001, published in the Mémorial C number 443 of March 20, 2002.

The meeting is presided over by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The chairman appoints as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in B-Chantemelle.

The meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the two hundred and forty (240) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Transfer of the Company's registered office.

2.- Modification of Article 2, first paragraph, of the Company's by-law which henceforth will read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is in Luxembourg.»

3.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, to L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Second resolution

The meeting decides to amend article 2, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is in Luxembourg.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred and forty Euros.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSWORLD INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., (R.C. Luxembourg numéro B 76.470) (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 776 du 24 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 443 du 20 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence

ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les deux cent quarante (240) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent quarante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Siebenaler, A. Braquet, S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2003, vol. 426, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2004.

H. Hellinckx.

(018071.3/242/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

TRANSWORLD INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 76.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2004.

H. Hellinckx.

(018073.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.